

7

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT*

Thèmes principaux

- Une politique de santé publique pour tous
- Qualité de l'environnement intérieur
- Rapport coût-efficacité de la réglementation sur les produits chimiques
- Accès aux espaces verts pour l'activité physique

* Ce chapitre fait le bilan des progrès réalisés dans les dix dernières années, et en particulier depuis le précédent Examen des performances environnementales publié par l'OCDE en 1996. Il examine aussi les progrès accomplis selon les objectifs liés à la santé énoncés à la rubrique « Interface social-environnement » de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001.

Recommandations

Les recommandations suivantes font partie des conclusions et recommandations générales de l'Examen des performances environnementales de la Suède :

- renforcer les mesures en vue d'atteindre les *objectifs de salubrité de l'environnement et de santé publique*, en accordant l'attention voulue au rapport coût-efficacité et au principe de précaution ;
- poursuivre les efforts destinés à réduire les risques pour la santé liés à la *qualité de l'air intérieur* ;
- réduire les *concentrations dans l'air ambiant* de particules fines et d'ozone troposphérique, en accordant l'attention qu'il mérite au rapport coût-efficacité ;
- poursuivre les efforts pour limiter les risques sanitaires liés à l'*exposition aux substances chimiques* (par exemple, celles contenues dans les produits, y compris les matériaux de construction) de la façon la plus efficace et économe possible ;
- désigner et protéger davantage d'*espaces verts à l'intérieur ou à proximité des zones urbaines*, en privilégiant les zones susceptibles d'offrir des services récréatifs tout en protégeant la nature ;
- élaborer des *indicateurs de salubrité de l'environnement* afin de suivre les progrès réalisés au regard des objectifs nationaux et éclairer les décisions des pouvoirs publics ; continuer d'améliorer la *communication avec le public* au sujet des risques sanitaires induits par l'exposition dans l'environnement ;
- prendre des mesures pour incorporer de façon plus systématique les priorités nationales en matière de salubrité de l'environnement dans la planification et l'action au *niveau local*.

Conclusions

La Suède a été parmi les premiers pays de l'OCDE à publier un *plan national d'action environnementale et sanitaire*, dont elle a depuis intégré les objectifs dans les politiques nationales de gestion de l'environnement et de santé publique. Des *résultats* importants ont été obtenus, avec notamment la baisse de l'utilisation de pesticides, des rejets de métaux lourds dans l'environnement et de l'absorption humaine de substances telles que les POP et le plomb. La mise en œuvre de *règlements* récents sur les systèmes de ventilation et les concentrations de radon dans les bâtiments a contribué à réduire les risques pour la santé liés à la qualité de l'air intérieur, en particulier dans les nouveaux bâtiments. Bien que la plupart des objectifs aient été établis exclusivement dans un souci de protection de la santé humaine et sur la base du *principe de précaution*, la Suède a eu recours à certains *instruments*

économiques, dont une redevance sur les NO_x et une taxe sur les pesticides, pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures gouvernementales. Les améliorations apportées à l'*homologation et l'étiquetage* des produits chimiques devraient entraîner une diminution des risques pour la santé induits par la manipulation et l'utilisation de ces produits, mais elles auront probablement un coût élevé. La Suède s'est fixé pour priorité de soutenir la *recherche scientifique* consacrée aux effets sur la santé de l'exposition dans l'environnement et a contribué à mieux faire connaître au niveau international une série de problèmes de salubrité de l'environnement, en mettant plus particulièrement l'accent sur la question de la santé des enfants. Au plan international, la Suède a aussi donné l'exemple en matière de gestion des produits chimiques, et a été parmi les artisans du programme de l'OCDE sur les produits chimiques et de la récente adoption de la *Convention de Stockholm sur les POP*.

Malgré ces progrès évidents, la Suède pourrait prendre davantage de mesures pour améliorer ses performances en matière de salubrité de l'environnement, notamment en réduisant l'exposition aux polluants atmosphériques, aux substances chimiques et au bruit et en renforçant l'accès des citoyens aux espaces verts. Une attention systématique devrait être accordée au *rapport coût-efficacité* dans le choix des instruments destinés à appuyer la réalisation des objectifs de salubrité de l'environnement. Les valeurs limites d'*exposition au bruit* sont fréquemment dépassées dans certaines zones, et la principale source de bruit – la circulation – devrait continuer de prendre de l'ampleur. Il est nécessaire d'améliorer la *communication* avec le public et de mieux le sensibiliser au sujet des risques perçus pour la santé, en particulier lorsque les risques réels n'ont pas été quantifiés scientifiquement (exposition aux rayonnements électromagnétiques, par exemple). Les statistiques révèlent un recul relatif des *espaces verts* dans les communes de plus de 10 000 habitants (où vivent quelque 84 % de la population), alors même que la Suède s'est fixé pour objectif national d'accroître l'accès des populations urbaines à ces espaces afin de *favoriser l'exercice physique et le bien-être général*. Il est à craindre que conjuguée à des modes de vie plus sédentaires, la diminution des possibilités d'accès à la nature ne contribue à une augmentation des problèmes de santé publique tels que l'obésité et les maladies cardiaques.



1. Cadre institutionnel

Les facteurs d'environnement peuvent influencer sur la santé humaine de façon aussi bien positive que négative. L'accès à la nature et aux espaces verts est une

priorité de l'action des pouvoirs publics suédois qui considèrent qu'il joue un rôle important dans l'*amélioration de la santé et du bien-être*, notamment en aidant les individus à satisfaire leur besoin d'activité physique en plein air. Ceux-ci s'efforcent aussi de *limiter les risques pour la santé* résultant de l'exposition aux polluants présents dans l'environnement. La fréquence croissante de diverses maladies et autres troubles a été associée aux facteurs d'environnement. En particulier, l'augmentation du nombre de cas d'allergie et d'asthme a conduit à se préoccuper de la qualité de l'air intérieur, et la progression des cancers des testicules et du sein laisse craindre une exposition à des perturbateurs endocriniens.

D'une manière générale, la politique de la Suède en matière de salubrité de l'environnement est fortement influencée par le *principe de précaution*. C'est ce dernier qui détermine ses objectifs d'action, l'analyse économique des mesures envisageables par les pouvoirs publics ayant une moindre importance. *Dans la pratique*, cette démarche peut entraîner des dépenses plus grandes que ne le justifierait sans doute une analyse coûts-avantages rigoureuse. La politique de santé publique de la Suède a un autre objectif de premier plan, celui de garantir l'équité (encadré 7.1).

Le *coût économique* global résultant des dommages causés à la santé publique par l'exposition aux facteurs d'environnement n'a pas été évalué, mais des études de l'Institut national de la santé publique ont permis d'estimer le coût économique annuel des effets de certains polluants, comme les cas supplémentaires de cancer du poumon dus au radon (15 millions EUR) et de cancer de la peau engendrés par le rayonnement ultraviolet (87 millions EUR). Le plus souvent, l'exposition aux facteurs d'environnement n'entraîne pas de décès prématuré, mais a des conséquences néfastes qui réduisent la productivité et le bien-être général (tableau 7.1).

1.1 Objectifs de l'action gouvernementale

Dans le cadre de ses politiques nationales concernant la santé publique et la gestion de l'environnement, la Suède a défini une série d'*objectifs qui se situent précisément au point de rencontre de l'environnement et de la santé publique* (tableau 7.2). En 1997, elle a publié un plan d'action national sur la salubrité de l'environnement, conformément à la recommandation du Bureau européen de l'Organisation mondiale de la santé. Dans ce plan étaient recensés les principaux risques sanitaires liés à l'environnement, et proposées des actions à mener en priorité en vue de les atténuer. En 1999, plusieurs de ces actions prioritaires ont été inscrites dans certains des quinze *objectifs de qualité de l'environnement* (OQE) que la Suède a fixés : « Un cadre bâti de qualité », « Un environnement exempt de toxicité », « Une couche d'ozone protectrice » et « Pureté de l'air » touchent directement aux questions de santé, alors que d'autres s'y rapportent de façon indirecte. La

Encadré 7.1 L'équité, objectif de la politique de santé publique

L'espérance de vie augmente, mais pas pour tous

Selon le dernier Rapport sur la santé publique (2001), *l'espérance de vie continue de croître* en Suède : elle a progressé d'un an au cours de la première moitié des années 80 (augmentation la plus forte depuis la Seconde Guerre mondiale) et, depuis, celle des hommes a gagné 3.3 ans, et celle des femmes, 1.9 an. Comme l'espérance de vie des hommes s'est accrue plus vite que celle des femmes, la différence entre les uns et les autres est passée de 6.0 ans à 4.6 ans. Une partie de l'augmentation nette enregistrée est due au fait que le taux de mortalité infantile a diminué de moitié depuis 1983. L'espérance de vie en Suède est *l'une des plus élevées des pays de l'OCDE*.

Toutefois, les *progrès réalisés dans le domaine de l'espérance de vie et de la santé en général sont partagés de façon inégale*. Le premier Rapport sur la santé publique (1987) indiquait que les Suédois qui possédaient le bien-être matériel le plus grand jouissaient aussi de l'état de santé le meilleur. Si, dans l'ensemble, les différences de bien-être matériel ont diminué au fil du temps, la maladie reste plus fréquente chez les ouvriers que chez les travailleurs non manuels, et la répartition de certains autres facteurs fait craindre une accentuation des disparités entre classes sociales sur le plan de la santé. Le cinquième Rapport sur la santé publique (2001) confirme la persistance de ces disparités, surtout chez les hommes. À l'âge de 35 ans, un employé de sexe masculin peut espérer vivre deux années de plus qu'un travailleur manuel. Les employées ont quant à elles une espérance de vie supérieure de 0.7 an à celle des ouvrières, et l'écart se creuse.

Orienter la politique de santé publique vers l'équité

La *réduction des inégalités en matière de santé publique* qui tiennent à la situation socioéconomique, au sexe, à l'origine ethnique et à la zone géographique d'habitation, est devenue une priorité des pouvoirs publics en 1997. Cette même année a été créée la Commission nationale de la santé publique qui a été chargée de définir de grands objectifs de santé publique. Elle était composée de représentants des sept partis politiques, ainsi que de spécialistes scientifiques et de conseillers venant de l'administration nationale, d'universités, de syndicats et d'ONG. En 2000, dans son rapport final, elle a proposé 18 objectifs généraux à assigner à la politique nationale de santé publique. Chacun d'eux est subdivisé en buts précis articulés autour de la volonté de *réduire de façon équitable l'exposition aux facteurs de risque pour la santé*. En évitant d'inscrire ces buts dans l'optique d'une baisse de la morbidité ou de la mortalité, la Commission a cherché à faire en sorte que le secteur des soins de santé joue un moindre rôle dans l'action à mener pour les atteindre, et à permettre en revanche à plusieurs autres secteurs de déterminer plus facilement la contribution qu'ils pourraient apporter à une réduction équitable des facteurs de risque pour la santé et à l'accroissement du bien-être général.

Tableau 7.1 Effets sur la santé de certains facteurs d'environnement en Suède

Facteur d'environnement	Effets ^a	Impact sur la santé publique ^b	Évolution de l'exposition ^c /commentaire
Pollution de l'air	Maladies respiratoires et cardiovasculaires Asthme Cancer du poumon	Environ 10 % de la population sont touchés Plus de 1 000 hospitalisations supplémentaires par an 200 cas supplémentaires de cancer du poumon par an	Les niveaux de NO ₂ en zone urbaine sont en diminution ; les concentrations d'ozone et de particules de diamètre inférieur à 10 microns sont stables, dépassant souvent les valeurs recommandées
Benzène et autres HAP	Cancer du poumon	100 à 200 cas supplémentaires de cancer du poumon par an	Les niveaux de benzène diminuent ; les niveaux de HAP sont stables ; les niveaux acceptables de risque sont souvent dépassés
Radon	Cancer du poumon	400 cas supplémentaires de cancer du poumon par an 350 000 logements suédois ont des niveaux de radon supérieurs à la limite recommandée	Les pouvoirs publics promeuvent une meilleure ventilation dans les habitations existantes et le renforcement des normes pour les constructions nouvelles
Fumée du tabac ambiante	Cancer du poumon et maladies cardiaques	30 à 60 cas supplémentaires de cancer du poumon par an Environ 1 000 cas supplémentaires d'infarctus du myocarde et de maladies cardiaques	En diminution grâce à la baisse du taux de tabagisme, à la réglementation antitabac et à l'amélioration de la ventilation intérieure
Bactéries en suspension dans l'eau	Affections gastro-intestinales aiguës	2 à 10 épidémies par an touchant jusqu'à 13 000 personnes	Stable
Bactéries contenues dans les aliments	Affections gastro-intestinales aiguës	Une centaine d'épidémies par an touchant 300 000 à 500 000 personnes	Stable
Cadmium	Lésions rénales	5 000 à 10 000 personnes sont touchées	En légère augmentation ; l'ingestion se fait principalement à travers l'alimentation et l'inspiration de la fumée de cigarette
Nickel	Dermatites de contact	Touche environ 15 % des femmes et 5 % des hommes	Exposition en progression ; une réglementation visant à la limiter est prévue
Dioxines et PCB	Atteintes du système immunitaire et/ou de l'appareil reproducteur	Inconnu, mais la dose moyenne absorbée dépasse la dose journalière admissible proposée	En lente diminution ; teneurs élevées dans les espèces de poissons gras de la Baltique
Bruit	Baisse de la capacité de concentration, stress, hypertension artérielle	Plus de 10 % de la population sont dérangés chez eux par le bruit au moins une fois par semaine	Exposition en hausse ; les principales sources sont la circulation routière et les ventilateurs et appareils installés dans les immeubles

a) Effets importants exercés sur la santé par une exposition prolongée, ou par une exposition de courte durée dans le cas des deux facteurs bactériens.

b) Estimations établies d'après l'Enquête nationale sur la salubrité de l'environnement et d'autres études.

c) Observée depuis 1996.

Source : Adapté du Rapport 2001 sur la salubrité de l'environnement.

Tableau 7.2 **Quelques objectifs nationaux concernant l'environnement et la santé publique**

OBJECTIFS DE SANTÉ PUBLIQUE^a

Des espaces verts accessibles pour la détente

- Des espaces verts calmes et sûrs à 5 ou 10 minutes de marche des quartiers d'habitation.
- Dans les crèches et les écoles, des aires de jeu qui permettent de répondre au besoin qu'ont les enfants de s'amuser, de bouger, d'être stimulés et de se détendre.
- Des installations de plein air de qualité à proximité du lieu d'habitation des personnes âgées et des personnes handicapées.

Un environnement intérieur et extérieur de qualité

- Une exposition involontaire plus faible à la fumée du tabac.
- Une ventilation satisfaisante de l'environnement intérieur.
- Des normes de construction rigoureuses assurant une protection contre le radon et des apports suffisants d'air neuf, et un environnement dépollué.

Un cadre de vie et des produits sûrs

- Une sécurité satisfaisante dans les habitations, la circulation et les lieux publics.
- Une utilisation plus faible des produits allergènes ou dangereux pour la santé.

OBJECTIFS DE QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT^b

Un cadre bâti de qualité

- Les zones urbaines doivent offrir un cadre de vie sain et agréable et contribuer à la bonne qualité de l'environnement régional et mondial.
- Le patrimoine naturel et culturel doit être protégé.
- L'implantation et la conception des immeubles et des équipements collectifs doivent être conformes à des principes rationnels de protection de l'environnement.

Un environnement exempt de toxicité

- L'environnement doit être dépourvu de composés de synthèse ou extraits et de métaux constituant une menace pour la santé humaine.

Une couche d'ozone protectrice

- La santé humaine doit être protégée contre les effets néfastes du rayonnement ultraviolet dans l'environnement extérieur.

Pureté de l'air

- La qualité de l'air devrait être maintenue à un niveau qui ne porte pas préjudice à la santé humaine et animale, aux végétaux ou au patrimoine culturel.

a) Font partie des 11 objectifs définis par la Commission nationale de la santé publique en 2000.

b) Font partie des 15 objectifs définis par le Parlement en 1999.

Source : Commission nationale de la santé publique ; Agence pour la protection de l'environnement (SNV).

Commission nationale de la santé publique a défini, en 2000, onze *objectifs de santé publique* dont trois (« Des espaces verts accessibles pour la détente », « Un environnement intérieur et extérieur de qualité » et « Un cadre de vie et des produits sûrs ») ont un lien direct avec l'environnement. La stratégie nationale pour la viabilité écologique (2002) désigne la protection de la santé publique comme un domaine d'action fondamental et appelle à une prise en compte plus grande des préoccupations relatives aux effets sanitaires dans les politiques sectorielles.

Si les objectifs en matière de salubrité de l'environnement ont toujours été déterminés d'après tous les efforts jugés nécessaires pour protéger la santé humaine et promouvoir le bien-être général, sans recourir à l'analyse coûts-avantages, on s'est attaché dans certains cas à choisir les *mesures les plus efficaces par rapport à leur coût* pour atteindre ces objectifs. En outre, dans le cadre de l'analyse stratégique des politiques, les activités nouvelles de premier plan donnent lieu à une étude des coûts et des avantages attendus pour la santé publique. Dans la pratique, il est généralement difficile d'estimer le coût des dommages causés à la santé publique par l'exposition aux facteurs d'environnement, du fait que l'intervalle de temps qui sépare cette exposition et la manifestation des effets est souvent long, que ces derniers diffèrent en fonction de la sensibilité des personnes exposées, et qu'un effet donné peut avoir de multiples causes. De plus, l'attachement de la Suède au *principe de précaution* rend dans bien des cas nécessaire une intervention des pouvoirs publics avant même que les risques aient été pleinement quantifiés (encadré 7.2).

La Suède fait aussi une place très prioritaire aux *programmes de recherche* nationaux et internationaux axés sur l'évaluation des risques liés aux facteurs d'environnement. La recherche suédoise s'attache tout particulièrement à déterminer les risques que présentent ces facteurs pour la santé des enfants. Une *étude nationale sur l'exposition des enfants aux facteurs d'environnement* et les maladies qui s'y rapportent est en cours de réalisation. Elle consiste notamment à analyser les résultats d'une enquête qui a permis de recueillir des informations sur des éléments tels que l'environnement intérieur et extérieur, les maladies et les allergies, le bruit, les odeurs et les habitudes alimentaires. Cette étude, qui sera publiée en 2005, constituera la première évaluation générale des effets exercés par l'exposition aux facteurs d'environnement sur la santé des enfants suédois.

1.2 Institutions compétentes

Au *niveau national*, trois ministères se partagent les responsabilités relatives à l'élaboration des politiques concernant la salubrité de l'environnement : ils sont respectivement chargés de la santé et des affaires sociales, de l'environnement, et de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche. À leurs travaux s'ajoutent ceux de

Encadré 7.2 Santé publique et rayonnement électromagnétique

Les risques qu'une exposition prolongée à des niveaux élevés de rayonnement électromagnétique non ionisant peut présenter pour la santé ont fait l'objet d'un vaste débat en Suède. Les risques liés au rayonnement électromagnétique ionisant (ex., rayons X, radio-isotopes) ont été étudiés en détail pendant des décennies. À la fin des années 90, on a commencé à se préoccuper du rayonnement électromagnétique non ionisant de basse fréquence (0-3 MHz) émis par des sources telles que les lignes à haute tension, les transformateurs et certains appareils électroniques grand public. Parmi ses effets présumés sur la santé humaine figurent la leucémie et les tumeurs du cerveau. La recherche n'a pas encore apporté de preuve scientifique claire de l'existence d'un lien entre une exposition prolongée au rayonnement électromagnétique et des effets sanitaires particuliers, encore que certaines études tendent à montrer que les enfants vivant à proximité de lignes à haute tension ont un risque élevé de leucémie.

Les études scientifiques consacrées au rayonnement électromagnétique non ionisant dans la gamme de fréquences de 3 MHz à 300 GHz, qui est émis par les ordinateurs personnels, les émetteurs de radio et de télévision, les téléphones cellulaires et les infrastructures connexes, les stations radars et les fours à micro-ondes, n'ont pas mis en évidence de risque pour la santé. La recherche sur les effets des champs électromagnétiques produits par les antennes de téléphonie mobile en est toujours à ses débuts.

Au titre de l'OQE « *Niveaux sans danger de rayonnements ambiants* », la Suède s'est fixé comme objectif intermédiaire de déterminer autant que possible les risques liés aux champs électromagnétiques, et de définir ensuite les mesures requises pour y faire face. Les actions complémentaires à mener consistent notamment à renseigner la population sur les incertitudes relatives aux risques que peut présenter pour la santé l'exposition aux champs électromagnétiques, ainsi qu'à encourager la création de réseaux de spécialistes afin d'assurer l'échange d'informations sur ces risques et d'en améliorer la connaissance.

Malgré les *fortes incertitudes* existant quant aux risques sanitaires liés à l'exposition au rayonnement électromagnétique, le grand public a manifesté beaucoup d'inquiétude au sujet des effets néfastes qu'il pouvait avoir. Les riverains ont fait pression sur les autorités locales afin qu'elles tiennent compte des risques possibles pour la santé dans les décisions d'aménagement de l'espace. En ce qui concerne le rayonnement de basse fréquence, les pouvoirs publics ont choisi de soumettre les choix d'aménagement au *principe de précaution*. Dans les zones où il existe des champs électromagnétiques puissants, la construction d'habitations à forte densité d'occupation est évitée afin de réduire le plus possible l'exposition humaine. S'agissant des antennes de téléphonie mobile, aucune mesure particulière n'a été prise, les études n'ayant pas confirmé l'existence d'effets sur la santé.

plusieurs conseils et autres organismes nationaux ayant pour tâche d'analyser les politiques et d'en assurer l'application, comme le Conseil national de la santé et de la protection sociale, l'Office national de l'agriculture, la Commission nationale du logement, de la construction et de l'aménagement, l'Inspection des produits chimiques, l'Agence pour la protection de l'environnement (SNV) et l'Institut national de la santé publique. Le Conseil national de la santé et de la protection sociale est responsable de l'ensemble des questions sanitaires en rapport avec les OQE. Il n'y a pas d'organisme expressément chargé de coordonner l'examen des questions de fond qui se situent au point de rencontre de l'environnement et de la santé publique, et il n'existe pas non plus de série d'indicateurs définis en commun sur la salubrité de l'environnement à l'aide desquels suivre les progrès accomplis vers les objectifs nationaux fixés dans ce domaine.

Chacune des *municipalités* de la Suède possède un conseil qui a pour tâche d'œuvrer concrètement à la réalisation des objectifs nationaux de salubrité de l'environnement. Ses travaux sont coordonnés par le bureau administratif du comté. Les municipalités sont aussi chargées de superviser la mise en œuvre du code de l'environnement en ce qui concerne l'environnement et la santé. Étant donné que le degré d'exposition aux facteurs d'environnement est souvent fonction des caractéristiques locales, les autorités locales sont bien placées pour trouver des solutions et les appliquer. Mais dans la pratique, il se produit parfois des conflits d'intérêts car l'administration municipale prend aussi des décisions en matière d'aménagement et de délivrance d'autorisations qui touchent au développement et à l'expansion du secteur industriel. Certaines grandes municipalités se sont employées à renforcer la transparence en mettant en place des *programmes locaux pour l'environnement et la santé*. Celui de Stockholm, par exemple, comporte des objectifs concernant la salubrité de l'environnement ; ses habitants peuvent suivre les progrès accomplis vers leur réalisation par le biais d'Internet, et le rapport annuel destiné au bureau administratif du comté est rendu public. Les communes de moindre importance qui n'ont pas les ressources de Stockholm peuvent avoir à trouver d'autres solutions.

2. Pollution de l'air et santé publique

2.1 Qualité de l'air extérieur

Au cours des dernières décennies, la *qualité de l'air extérieur s'est améliorée* grâce à une stricte limitation des émissions produites par les installations industrielles et énergétiques, les incinérateurs et les moyens de transport, si bien que l'exposition néfaste à la pollution de l'air extérieur a diminué. Toutefois, lors de la dernière enquête nationale sur la salubrité de l'environnement, une personne interrogée sur dix

a fait état de *problèmes respiratoires* engendrés par une exposition prolongée aux gaz d'échappement des véhicules à moteur ou aux émissions produites par le chauffage au bois. D'après les estimations figurant dans le Rapport 2001 sur la salubrité de l'environnement, la pollution atmosphérique urbaine est responsable de 200 cas supplémentaires de *cancer du poumon* par an. Une étude réalisée pour l'Institut de la santé publique en 2003 a établi un lien entre les fortes concentrations d'ozone troposphérique et les quelque 2 800 hospitalisations enregistrées chaque année pour troubles respiratoires. Dans une étude qu'il a consacrée en 2003 aux dépenses de santé dues à la pollution atmosphérique causée par les transports routiers, l'Institut national de recherche sur la sécurité des transports a estimé que l'exposition prolongée à cette pollution avait pour effet d'*écourter la longévité moyenne* de 65 jours à Stockholm, ce qui représente globalement 168 000 années de vie perdues.

L'*OQE relatif à la « Pureté de l'air »* comporte des objectifs intermédiaires de réduction de certains polluants atmosphériques d'ici à 2010. Des progrès considérables ont été accomplis dans ce sens grâce à diverses mesures, dont la perception de taxes sur les émissions de NO_x , la mise en place d'une réglementation sur la qualité des carburants, la promotion du chauffage urbain et l'instauration pour les navires de droits de passage modulés en fonction des coûts pour l'environnement (chapitre 8). Depuis 1996, les émissions de NO_x , de SO_x et de COV ont sensiblement diminué (figure 8.2). Les concentrations de SO_x répondent déjà aux normes environnementales s'agissant des effets sur la santé. Mais pour ce qui est des particules, la réalisation de l'objectif visé exigera de la part des autorités locales des mesures supplémentaires concernant la circulation routière et le chauffage au bois, les deux facteurs les plus importants d'exposition aux *particules fines* (PM_{10}). La SNV pense que dans ce dernier cas, l'objectif fixé pour 2010 devrait être atteint au niveau des toits, mais non à celui de la rue, zone où l'exposition humaine est la plus grande. L'objectif 2010 relatif à l'*ozone troposphérique* sera également difficile à réaliser, car la réduction des émissions de polluants précurseurs nécessite une action internationale. La taxe sur les NO_x imposée sur les grandes installations de combustion depuis 1992 a certes contribué à faire baisser les émissions des sources fixes, mais pour atteindre l'objectif 2010 concernant les NO_x , il sera indispensable de réduire les émissions des sources mobiles (par exemple, en équipant davantage les véhicules routiers, les bateaux et les avions de dispositifs antipollution). Les baisses des émissions de NO_x intervenues jusqu'à présent sont attribuées pour l'essentiel à la diminution des émissions des véhicules obtenue grâce aux évolutions technologiques, et notamment aux convertisseurs catalytiques équipant les voitures.

Les autorités locales assurent le fonctionnement de *systèmes de gestion de l'air* qui permettent de mesurer de façon continue la qualité de l'air à l'échelon local. Les informations recueillies aident à déterminer les sources de pollution atmosphérique les plus

importantes, mais aussi à alerter la population lorsque les niveaux ambiants peuvent présenter des risques inacceptables pour la santé. Certains sites Internet municipaux ont commencé à diffuser des données sur les niveaux de pollution de l'air ambiant dans certains lieux, ainsi que des conseils utiles pour les personnes sensibles (asthmatiques ou allergiques). Stockholm a été l'une des premières à faire usage de ce mode d'information.

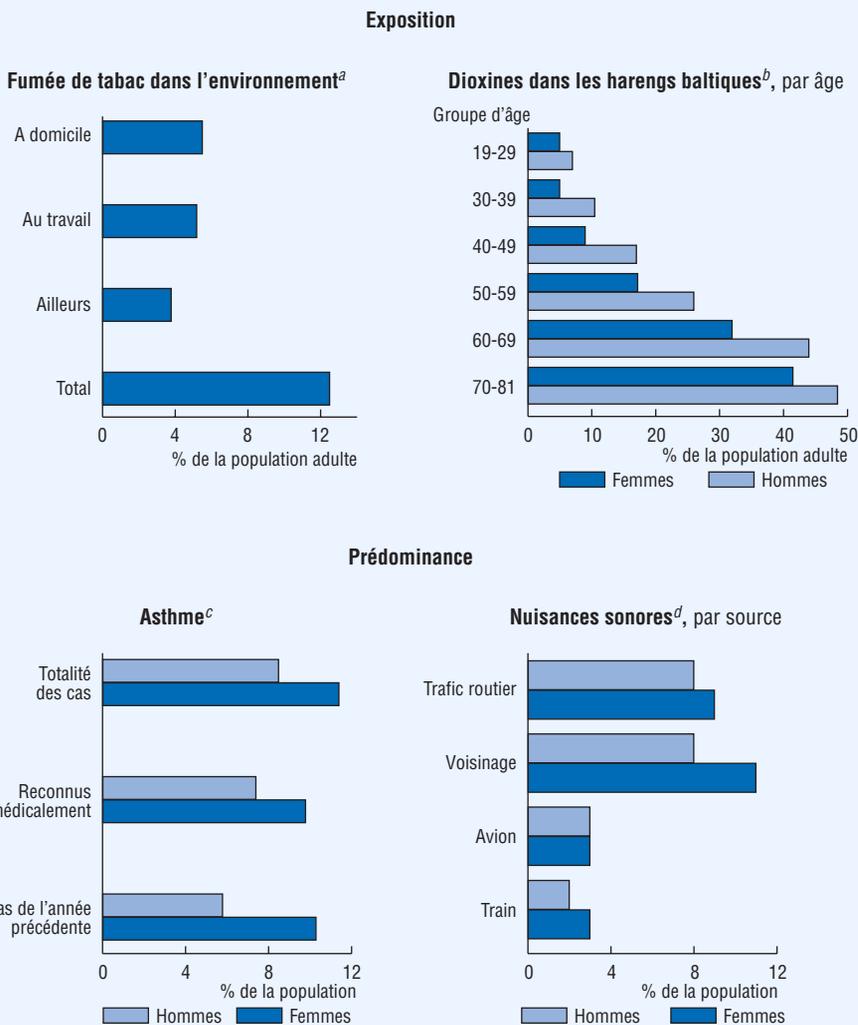
2.2 Qualité de l'air intérieur

La qualité de l'*air intérieur* revêt une importance primordiale pour la santé publique car les habitants de la Suède passent l'essentiel de leur temps dans des endroits fermés (90 % environ en hiver), domicile ou lieu de travail. On estime qu'un million de personnes environ ont des symptômes respiratoires par suite de la mauvaise qualité de l'air intérieur, et près de 25 % de la population disent avoir eu de l'asthme à un moment ou à un autre (figure 7.1). Presque 40 % des *élèves des établissements scolaires* souffrent d'une allergie ou d'un autre type d'hypersensibilité, et beaucoup de spécialistes supposent qu'il existe un lien avec la qualité de l'air intérieur (encadré 7.3).

Les principaux risques que présente l'environnement intérieur pour la santé sont dus à l'*exposition aux produits chimiques, au radon, à la fumée du tabac, aux moisissures et à l'humidité*. Selon les estimations de la Commission radon, les teneurs en radon dépassent 200 Bq/m³ à l'intérieur de 350 000 logements suédois, ce qui nécessite le recours à des systèmes de ventilation spéciaux. Bien que le tabagisme soit en diminution, l'exposition à la fumée du tabac ambiante, ce que l'on appelle le tabagisme passif, demeure un important facteur de risque pour la santé dans l'environnement intérieur, 13 % de la population y étant soumis chaque jour (figure 7.1). Or, les personnes exposées à la fumée du tabac sont plus sensibles aux effets du radon et ont en règle générale une charge corporelle moyenne de cadmium et de nickel supérieure à la moyenne.

Afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur, les pouvoirs publics ont retenu comme objectif intermédiaire l'élimination des risques sanitaires dans le milieu bâti. Les mesures prises pour l'atteindre consistent essentiellement à veiller à ce que les *systèmes de ventilation* dans les logements et les établissements scolaires et préscolaires soient fonctionnels et efficaces. Depuis le début des années 90, le gouvernement offre aux propriétaires de logements situés dans les zones à forte concentration de radon des aides pouvant représenter jusqu'à 50 % des dépenses afférentes à la réduction de ces concentrations. Dans le cadre de la loi de 1992 sur l'inspection obligatoire des installations de ventilation, les autorités locales effectuent périodiquement des contrôles afin de vérifier que ces systèmes satisfont aux prescriptions du permis de construire. Lorsque des infractions sont constatées, les propriétaires des locaux concernés sont considérés comme personnellement responsables.

Figure 7.1 Quelques indicateurs environnementaux de santé



a) Pourcentage de la population âgée de 19 à 65 ans exposée quotidiennement à la fumée de tabac.

b) Proportion de la population, âgée de 19 à 81 ans, qui mange des harengs baltiques au moins une fois par mois; l'Organisation nationale pour l'alimentation évalue la teneur en dioxines des harengs baltiques en moyenne de 5.1 pg OMS-TEQ/g poids frais, alors que le niveau maximal autorisé des états de l'UE est de 4 pg OMS-TEQ/g.

c) % de la population ayant eu de l'asthme dans leur vie, ou confirmé par un médecin ou en ayant souffert l'année précédente.

d) % de la population avec nuisances sonores au foyer au moins une fois par semaine.

Source : Enquête environnementale nationale de santé; Organisation nationale pour l'alimentation.

Encadré 7.3 Fréquence des maladies liées à l'environnement et au mode de vie

La fréquence d'un certain nombre de maladies qui sont aggravées par des facteurs liés à l'environnement ou au mode de vie est en augmentation sensible depuis quelques années. En particulier, l'*asthme*, les *allergies* et d'*autres formes d'hypersensibilité* ont progressé de façon très rapide au cours de la dernière décennie, surtout chez les enfants et les adolescents. Le *diabète* juvénile (de type 1), autre trouble du système immunitaire, a aussi fortement augmenté depuis 1990, notamment chez les très jeunes enfants. Les causes de cette évolution n'ont pas été déterminées, mais la fréquence grandissante de cette maladie chez les sujets jeunes laisse à penser que les facteurs d'environnement et/ou les habitudes de vie jouent un rôle dans son apparition.

Le *tabagisme* demeure en Suède le plus important facteur de risque pour la santé, et on estime qu'il contribue à 80 % de l'ensemble des cas de cancer du poumon. Il est cependant encourageant de constater que l'usage du tabac a diminué dans toutes les catégories socioéconomiques et chez les deux sexes depuis le début des années 80. La Suède enregistre la proportion la plus faible de fumeurs quotidiens parmi les hommes dans l'Union européenne, encore que des études récentes montrent que certaines catégories de la population (comme les hommes immigrés jeunes) continuent à consommer beaucoup de tabac. Chez les hommes suédois de naissance, les plus âgés fument davantage que les jeunes. La proportion de femmes qui fument quotidiennement a commencé à diminuer beaucoup plus tard que celle des hommes, ce qui explique pourquoi la fréquence du cancer du poumon croît toujours chez elles et devrait poursuivre sa progression pendant encore 10 ou 20 ans. Outre les effets directs qu'il exerce sur la santé, le tabagisme accentue la sensibilité à certains autres polluants atmosphériques ; par exemple, on pense que dans 320 environ des 400 cas de cancer du poumon causés chaque année par l'exposition au radon, le risque lié à cette exposition a été aggravé par le fait que les malades fumaient ou étaient exposés depuis longtemps à la fumée du tabac.

Les personnes ayant un *excédent de poids* sont plus souvent sujettes à l'*hypertension* et aux *maladies cardiovasculaires*. La surcharge pondérale est un phénomène de plus en plus courant en Suède, surtout chez les enfants et les jeunes adultes, sans doute à cause de l'adoption d'un mode de vie plus sédentaire et de la modification des habitudes alimentaires. La proportion de personnes en surpoids a augmenté dans toutes les catégories socioéconomiques depuis le début des années 80. L'obésité (poids supérieur de 20 % ou plus à la moyenne compte tenu de l'âge, de la taille et de la charpente osseuse) touche un peu plus souvent les femmes que les hommes. Elle accroît le risque de cancer et d'autres troubles de certains organes internes, et a été associée à l'augmentation de la fréquence des maladies cardiovasculaires et du diabète de la maturité (type 2).

Selon la loi sur l'aménagement et la construction et la loi sur les prescriptions techniques relatives aux travaux de construction, la conception des immeubles neufs doit être conforme aux *normes de qualité de l'air, de l'éclairage et de l'eau* définies d'après les règles sanitaires générales. En Suède, les normes de construction sont très rigoureuses et sont constamment ajustées vers le haut dans le cadre d'*initiatives conjointes*. Par exemple, en 1998, les entreprises de construction, les municipalités et le gouvernement ont signé un accord volontaire visant à la création d'un secteur du bâtiment et de l'immobilier viable. Celui-ci énonçait les dispositions à prendre en priorité pour améliorer l'environnement intérieur. Une autre de ces initiatives conjointes, la campagne d'information menée en 1999 sur l'environnement intérieur, a favorisé l'adoption de mesures destinées à améliorer la qualité de l'air intérieur, tout en faisant mieux connaître les données scientifiques démontrant l'influence des caractéristiques de l'environnement intérieur sur la santé. Les observations recueillies dans le cadre de deux études portant respectivement sur « Les enfants, les allergies et l'environnement » et « L'humidité dans les immeubles et la santé », ont servi à étayer ces efforts.

3. Bruit

Selon l'Enquête nationale sur la salubrité de l'environnement, plus de 10 % de la population sont victimes d'agressions sonores chez eux au moins une fois par semaine, et 20 % sont régulièrement exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux limites extérieures. La principale source de bruit est la circulation routière, et la population des zones urbaines est la plus touchée. Jusqu'à 5 % des personnes exposées de façon chronique à des niveaux de bruit élevés (surtout celles qui vivent sur les grandes voies de circulation) souffrent d'hypertension artérielle. Mais le plus souvent, un niveau sonore important a simplement pour effet d'atténuer la sensation générale de bien-être et de réduire la productivité globale en gênant la concentration et le sommeil. Des études montrent que les *enfants et les adolescents* sont plus sensibles aux niveaux de bruit élevés, qui peuvent ralentir l'apprentissage et endommager durablement l'audition ou entraîner l'apparition d'acouphènes.

L'OQE « Un cadre bâti de qualité » comporte un *objectif intermédiaire relatif au bruit*, qui consiste à réduire de 5 % par rapport à 1998 le nombre de personnes exposées au *bruit dû à la circulation* dans les habitations d'ici à 2010 (pour passer de 20 % à 19 % de la population). Un objectif analogue a été fixé dans le cadre du programme suédois pour des transports écologiquement viables. Cet objectif de réduction de 5 % peut paraître peu ambitieux, mais les chances de l'atteindre sont faibles étant donné que la circulation routière progresse toujours fortement. Afin d'atténuer le bruit dans les logements existants, un programme d'action a été mis en

place pour la période 1996-2007, essentiellement en vue de promouvoir l'isolation phonique dans les zones d'habitation les plus touchées. Ce dispositif permet de financer la mise en place de fenêtres insonorisantes et de façades isolantes, ainsi que la construction de barrières antibruit pour protéger les ensembles d'habitations situés le long des routes très fréquentées. Il n'a pas été possible d'obtenir des informations sur les coûts et les avantages de ce programme pour le présent examen.

4. Produits chimiques et santé

4.1 Au niveau national

Objectif et cadre d'action

L'OQE « Un environnement exempt de toxicité » a pour objet de ramener les concentrations de substances chimiques dans l'environnement aux niveaux naturels. Il sera très difficile d'y parvenir en termes absolus, étant donné que bon nombre de produits chimiques industriels sont dispersés dans l'environnement et qu'une part non négligeable provient de l'extérieur du pays. En outre, la production de substances chimiques a fortement augmenté dans le monde entier au cours des 50 dernières années et elle progresse toujours. La production globale de la Suède a été multipliée par plus de dix depuis 1950. Cependant, son industrie chimique est importatrice nette et les produits chimiques représentent en valeur un huitième de l'ensemble des importations.

La Suède a accompli des *progrès remarquables* dans la réalisation de cet OQE. En particulier, les risques sanitaires associés à plusieurs métaux lourds (comme le mercure ou le plomb) ont été fortement réduits (chapitre 8). Des résultats positifs ont également été obtenus dans la lutte contre la présence de polluants organiques persistants (POP) et de pesticides dans la chaîne alimentaire, mais il subsiste des sujets d'inquiétude.

D'après le registre des produits de l'Inspection des produits chimiques, les entreprises suédoises fabriquent ou importent chaque année plus de 64 000 substances chimiques. En 1999, la Suède a défini des objectifs intermédiaires nécessitant des mesures de la part du *secteur de la fabrication et de l'importation de produits chimiques*. Ils consistent à : 1) déterminer le degré de toxicité des substances chimiques pour la santé et l'environnement ; 2) informer sur les risques sanitaires et environnementaux des produits contenant des substances chimiques ; 3) éliminer progressivement les substances particulièrement dangereuses ; 4) atténuer de façon continue les risques environnementaux et sanitaires associés aux produits chimiques ; 5) fixer des valeurs guides de qualité environnementale ; et 6) remettre en état les sites contaminés.

Aux fins de ces objectifs intermédiaires, la *profession est tenue de fournir des données détaillées* sur les dangers que comportent, pour la santé humaine et l'environnement, les substances qu'elle produit. Cette mesure a suscité l'inquiétude des fabricants européens de produits chimiques, qui redoutent que le *coût des essais* à réaliser pour atteindre les objectifs ne soit élevé. La Suède constituant un petit marché qui est largement tributaire des importations de produits chimiques, elle a œuvré au sein de l'UE et au niveau international pour que soit examinée la question de la responsabilité des fabricants en ce qui concerne la production de connaissances sur tous les produits chimiques commercialisés. Dans cette optique, elle considère que le projet de stratégie de l'UE dans le domaine des produits chimiques (REACH) constitue une importante avancée sur la voie de la réalisation de ses propres objectifs intermédiaires.

Les *effets sur la santé de l'exposition aux produits chimiques* dépendent du niveau d'exposition, de la sensibilité des personnes concernées, de la voie d'exposition et de la dose. Ces effets peuvent se manifester notamment par l'apparition de cancers, l'altération de la capacité de reproduction, des anomalies congénitales, des réactions cutanées et des affections aiguës. En fixant des « niveaux maximums admissibles » pour la présence de produits chimiques dans l'environnement, la Suède cherche à préserver les catégories particulièrement sensibles de la population, comme les *enfants*, de leurs effets néfastes. L'Inspection des produits chimiques établit des réglementations visant à assurer une protection contre les risques sanitaires dus à l'exposition directe (par l'utilisation ou la consommation) ou indirecte (présence de substances chimiques dans l'environnement) selon la nature des produits considérés. Les avantages économiques de ce type de mesure ne font pas l'objet d'une évaluation systématique.

Résultats obtenus

L'*industrie et l'agriculture* représentent environ 80 % des produits chimiques employés en Suède. Celle-ci se situe au premier rang des pays qui ont entrepris de réduire les risques écologiques et sanitaires liés aux pesticides et aux produits antiallergie par l'application du *principe de précaution*, du principe de substitution et du *principe de la responsabilité du producteur*. En 1986, elle a adopté un programme visant à atténuer les risques que présente l'usage des pesticides en agriculture pour la santé et l'environnement. Ce dispositif visait notamment à réduire de moitié en cinq ans la quantité de pesticides utilisée (en poids de matière active). Cette première étape a été franchie avec succès et, en 1990, le Parlement a adopté un projet de loi demandant une réduction supplémentaire de 50 %. Ce but a également été atteint grâce à un assortiment de mesures comprenant le prélèvement d'une *taxe sur les pesticides* de 3 EUR environ par kilogramme de matière active afin d'en

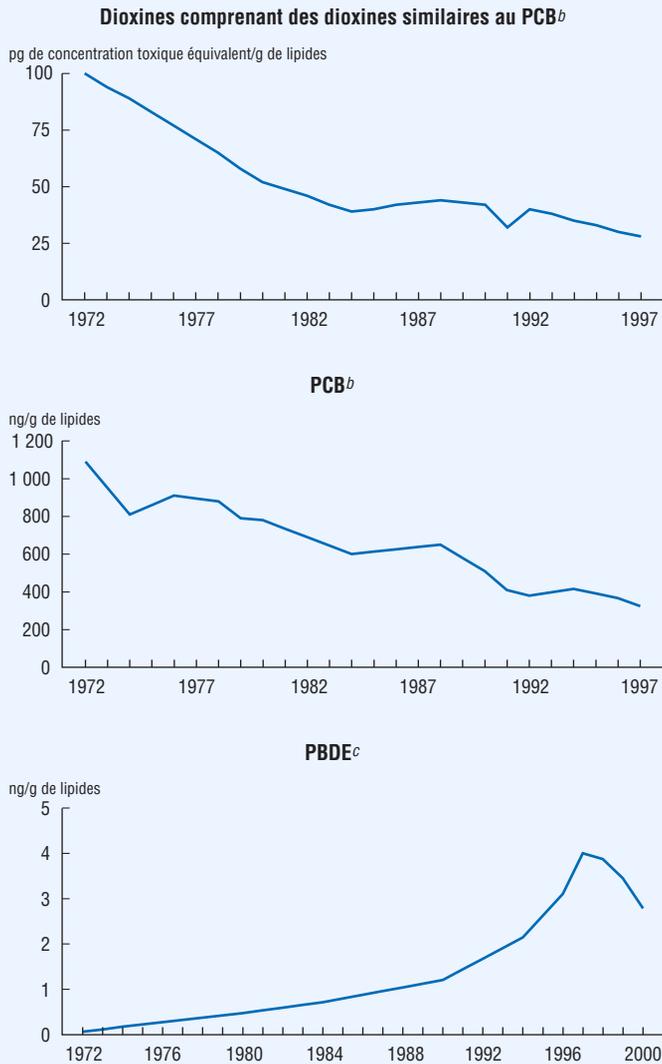
décourager l'usage excessif (chapitre 5). En même temps, les résultats de travaux de recherche consacrés à l'utilisation optimale des herbicides et à la lutte intégrée contre les ravageurs ont été diffusés auprès des agriculteurs. Tous les travailleurs agricoles ont été tenus de suivre une formation pour devenir *utilisateurs agréés* des pesticides.

Bien que les *ménages* représentent moins de 20 % des produits chimiques employés en Suède, les risques que présentent ces produits pour la santé publique sont dus en grande partie à leur utilisation domestique. Leurs effets les plus fréquents sont, entre autres, l'empoisonnement par ingestion et l'irritation de la peau ou des yeux en cas de contact. Comme l'éventail des produits chimiques d'usage courant s'est élargi, le nombre d'appels reçus par le centre antipoison national a augmenté de quelque 30 % depuis 1995, passant à plus de 70 000 en 2003. La majorité d'entre eux porte sur les effets des produits chimiques sur la santé, et la moitié environ concerne des enfants de moins de dix ans.

L'ingestion de produits chimiques est particulièrement préoccupante dans le cas des bébés dans la mesure où elle peut perturber le développement du cerveau et d'autres organes. La *présence de POP dans le lait maternel* suscite beaucoup d'inquiétude car la Suède enregistre le taux d'allaitement au sein le plus élevé des pays de l'OCDE. La longue série de données chronologiques établie par la Suède montre que les concentrations moyennes de *dioxines et PCB* dans le lait maternel ont sensiblement diminué depuis les années 70, conformément aux objectifs de la réglementation relative à ces substances. Toutefois, de 1972 à 1997, le taux de polybromodiphényléthers (PBDE, composés couramment utilisés comme ignifugeants et dont la structure est analogue à celle des PCB) dans le lait maternel s'est accru de façon exponentielle. Face à cette situation, la Suède a pris en 1997 des mesures visant à l'élimination progressive volontaire des pentabromodiphényléthers, laquelle a été suivie d'une interdiction à compter de juillet 2003. D'après des études récentes de l'Institut Karolinska, cette action a commencé à donner des résultats en termes de diminution des concentrations de PBDE dans le lait maternel (figure 7.2).

4.2 Au niveau international

La Suède joue un rôle phare dans le domaine de la gestion des produits chimiques et sa politique en la matière exerce de longue date une *forte influence au niveau international*. Citons, parmi les exemples récents, la *Convention de Stockholm sur les POP*, le *programme de l'OCDE sur les produits chimiques*, en cours, et celui de l'Union européenne. La position de la Suède sur ce problème est en partie motivée par des préoccupations de santé publique liées à la bioaccumulation des POP, dont la décomposition biologique est ralentie par le climat froid. Une part importante des POP présents dans l'environnement de la Suède, en particulier dans les zones

Figure 7.2 POP^a dans le lait maternel, 1972-2000

a) Polluants organiques persistants.

b) Biphényles polychlorés.

c) Polybromodiphényléthers.

Source : Institut Karolinska.

arctiques, provient de la *pollution transfrontière*. C'est pourquoi la Suède a fait pression au niveau international pour l'adoption d'une réglementation plus rigoureuse sur les produits chimiques et le renforcement de la coopération pour leur gestion (chapitre 8).

Si la Suède est favorable au *projet REACH de législation européenne sur les produits chimiques*, elle souhaiterait que celui-ci fasse expressément état du principe de précaution et du principe de substitution, et qu'il prévoie des règles plus rigoureuses pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques produites en petites quantités (moins de 10 tonnes par an). Le directeur de l'Inspection des produits chimiques a déclaré que l'adoption de REACH était pour la Suède une condition indispensable à la réalisation de son OQE « Un environnement exempt de toxicité ». Si le secteur de la fabrication et de l'importation des produits chimiques se montre prêt à coopérer, ses responsables font valoir qu'il faut trouver les moyens de réduire les coûts de mise en conformité, peut-être en concentrant les essais sur les produits chimiques jugés les plus toxiques.

À travers la *collaboration et la recherche internationales*, la Suède s'efforce d'encourager les autres pays à se fixer des objectifs ambitieux pour les substances qui ont des effets néfastes sur la santé. L'étude du risque de *perturbation du système endocrinien* associé aux *sous-produits de l'industrie pharmaceutique* présents dans l'environnement est une priorité, et des travaux ont été engagés en vue de déterminer s'il existait un lien entre eux et la fréquence croissante des cancers du sein et des testicules.

5. Accès à la nature et aux espaces verts

Afin de *promouvoir le bien-être général*, la Suède s'attache à faire en sorte, à travers sa politique en matière de salubrité de l'environnement, que sa population puisse davantage profiter de l'action bienfaisante que l'environnement peut avoir sur la santé. En particulier, assurer l'accès à la nature et créer des espaces verts propices à la détente dans les zones urbaines, constituent une priorité de son action. Les statistiques relatives à la santé publique confirment la tendance à la baisse de l'activité physique et à la progression de l'obésité, qui accroissent le risque de détérioration de l'état de santé et de décès prématuré. Selon d'autres études, les personnes ayant des espaces verts tels que des parcs et des forêts à une distance convenable de leur domicile disent éprouver un plus grand bien-être et participent plus souvent à des activités de plein air.

Le *libre accès à la nature* est un principe profondément ancré dans la culture suédoise et les propriétaires fonciers ne peuvent généralement refuser aux gens le droit de traverser les terres qui leur appartiennent (chapitre 6). Dans une certaine

mesure, le cadre juridique garantit aussi aux particuliers et aux organismes privés le droit de camper et de faire un usage récréatif des ressources naturelles présentes sur les terrains privés. Il est important de préserver ces droits. Cependant, avec la poursuite de l'expansion urbaine, la *proportion d'espaces verts à l'état naturel a diminué* dans la plupart des localités de plus de 10 000 habitants. Environ 84 % de la population suédoise vivent aujourd'hui dans les zones urbaines.

Les *objectifs d'action* récemment adoptés par la Suède, comme ceux de la politique de conservation de la nature définie en 2002 (chapitre 4), mettent l'accent sur le lien entre préservation de la nature, activités de plein air et santé publique. Parmi les *OQE* et les autres objectifs qui se rapportent à ce souci figurent « Un cadre bâti de qualité », « Des forêts durables » et « Un patrimoine social et culturel préservé dans les zones forestières ». Trois *objectifs de santé publique* répondent aussi à cette préoccupation, à savoir « Des espaces verts accessibles », « Un cadre de vie et des produits sûrs » et « Une activité physique accrue ». Les efforts visant à assurer l'accès aux espaces verts, à préserver la diversité du paysage agricole et à remettre en état les richesses biologiques et culturelles présentes sur les terres agricoles, s'inscrivent dans la même logique.

Le *Conseil des loisirs de plein air de la SNV* apporte un soutien financier aux associations qui participent à l'entretien et à l'exploitation des espaces verts. Les pouvoirs publics ont également chargé les trois principales *régions urbaines* du pays (Stockholm, Göteborg et Malmö) de définir un programme qui permette d'administrer et de protéger les espaces verts existant en milieu urbain en tant que lieux de détente et de conservation de la nature. La *région de Stockholm* a proposé la constitution de 71 réserves naturelles. Le premier parc national urbain a été créé afin d'assurer la protection des espaces verts et des structures récréatives situés à proximité des habitations de Stockholm. Ce parc comprend des espaces verts, des zones construites et des aires de loisirs, et des accords volontaires permettent d'éviter de nouveaux aménagements. D'autres *régions urbaines* tentent de suivre l'exemple de Stockholm, mais elles n'obtiendront probablement que des résultats limités si les accords volontaires ne donnent pas lieu à une compensation financière au titre des possibilités de mise en valeur auxquelles ceux-ci obligent à renoncer. Les bureaux administratifs des comtés peuvent aussi se heurter à des difficultés lorsqu'ils choisissent les zones en question, étant donné que c'est généralement aux municipalités qu'appartiennent les espaces verts, et que ce sont donc elles qui décident en définitive si un parc ou un espace naturel doit être protégé ou classé comme zone de loisirs spéciale.

RÉFÉRENCES

- I.A Données sur l'environnement
- I.B Données économiques
- I.C Données sociales
- II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)
- II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)
- III. Abréviations
- IV. Contexte physique
- V. Faits relatifs à l'environnement (1996-2003)
- VI. Sites Web liés à l'environnement

I.A: DONNÉES SUR L'ENVIRONNEMENT (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	
SOLS													
Superficie totale (1000 km ²)		9971	1958	9629	378	99	7713	270	84	31	79	43	338
Principales zones protégées (% de la superficie totale)	2	9.9	9.2	24.9	17.2	7.1	9.9	29.6	36.4	3.4	15.9	37.2	9.1
Utilisation d'engrais azotés (t/km ² de terre arable)		3.7	5.0	6.1	11.3	19.5	1.9	65.6	8.5	17.6	9.3	8.7	6.7
Utilisation de pesticides (t/km ² de terre arable)		0.10	0.14	0.18	1.52	1.44	0.06	0.82	0.21	1.10	0.14	0.12	0.07
FORÊTS													
Superficie des forêts (% des terres)		45.3	33.4	32.6	66.8	65.2	19.4	29.5	47.6	22.2	34.1	10.5	75.5
Utilisation des ressources forestières (récoltes/croissance)		0.4	0.2	0.6	0.3	0.1	0.6	0.6	0.7	0.9	0.7	0.6	0.8
Importations de bois tropicaux (USD/hab.)	3	1.6	0.2	2.2	10.7	6.1	4.0	3.4	0.4	24.2	0.3	3.8	1.4
ESPECES MENACÉES													
Mammifères (% des espèces connues)		32.6	33.2	10.5	24.0	17.0	23.2	15.2	26.2	31.6	33.3	22.0	11.9
Oiseaux (% des espèces connues)		13.1	16.9	7.2	12.9	14.1	12.1	25.3	26.0	27.5	55.9	13.2	13.3
Poissons (% des espèces connues)		7.5	5.7	2.4	24.0	1.3	0.7	0.8	41.7	54.3	29.2	15.8	11.8
EAU													
Prélèvements d'eau (% du volume brut annuel disponible)		1.5	15.5	19.0	20.3	33.9	6.2	..	4.2	45.1	11.9	4.4	2.1
Traitement public des eaux usées (% de population desservie)		72	25	71	64	70	..	80	86	38	70	89	81
Prises de poissons (% des prises mondiales)		1.0	1.4	5.0	5.3	1.9	0.2	0.6	-	-	-	1.6	0.2
AIR													
Émissions d'oxydes de soufre (kg/hab.)		80.0	12.2	62.7	6.9	24.8	95.7	11.5	5.0	20.1	25.8	5.2	14.6
(kg/1000 USD PIB)	4	2.9	1.6	2.0	0.3	2.1	4.1	0.7	0.2	0.9	2.0	0.2	0.6
variation en % (1990-fin 1990s)		-22	..	-20	-3	-29	-4	20	-55	-37	-86	-85	-71
Émissions d'oxydes d'azote (kg/hab.)		89.7	12.0	84.4	13.1	23.4	135.1	53.1	22.6	35.7	38.6	38.9	45.6
(kg/1000 USD PIB)	4	3.3	1.6	2.7	0.5	2.0	5.7	3.1	0.9	1.5	2.9	1.5	1.9
variation en % (1990-fin 1990s)		-6	18	5	-	17	17	18	-9	16	-47	-25	-21
Émissions de dioxyde de carbone (t./hab.)	5	16.5	3.7	19.9	9.3	9.4	18.0	8.7	8.4	11.8	12.0	9.6	11.5
(t./1000 USD PIB)	4	0.61	0.45	0.63	0.37	0.66	0.74	0.46	0.34	0.47	0.88	0.37	0.49
variation en % (1990-2001)		22	24	17	13	88	34	45	17	14	-18	4	12
PRODUCTION DE DÉCHETS													
Déchets industriels (kg/1000 USD PIB)	4, 6	..	50	..	40	60	110	30	80	60	70	20	150
Déchets municipaux (kg/hab.)	7	350	310	760	410	360	690	380	560	550	330	660	460
Déchets nucléaires (t./Mtep de ATEP)	8	5.0	0.3	0.9	1.9	3.2	-	-	-	2.3	0.9	-	2.1

.. non disponible. - nul ou négligeable. x données incluses dans la Belgique.

1) Les données se rapportent à la dernière année disponible. Elles comprennent des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux partiels sont soulignés. Les variations de définition peuvent limiter la comparabilité entre les pays.

2) Catégories I à VI de l'UICN et zones protégées sans catégorie UICN assignée; les classifications nationales peuvent être différentes.

3) Importations totales de liège et de bois en provenance des pays tropicaux non-OCDE.

4) PIB aux prix et parités de pouvoir d'achat de 1995.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD*	OCDE*
549	357	132	93	103	70	301	3	42	324	313	92	49	506	450	41	779	245	35042
13.3	35.7	5.2	8.9	9.5	2.4	12.1	17.1	25.3	6.5	23.6	7.3	22.4	9.6	8.0	28.7	4.1	10.9	14.6
12.8	14.9	6.6	4.2	9.8	38.6	7.6	x	29.5	11.2	6.0	4.0	5.1	5.8	7.1	10.4	4.2	19.1	6.3
0.44	0.24	0.30	0.15	-	0.24	0.70	0.63	0.89	0.09	0.07	0.53	0.25	0.21	0.06	0.33	0.09	0.52	0.20
31.4	30.1	22.8	18.9	1.3	8.8	23.3	34.4	9.2	39.2	29.7	37.9	42.2	32.3	73.5	31.7	26.9	10.5	33.9
0.7	0.4	0.6	0.6	-	0.6	0.3	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	0.5	0.5	0.7	0.5	0.4	0.7	0.5
6.8	1.8	2.8	0.1	2.8	11.2	7.1	-	15.6	3.6	0.3	17.6	0.1	6.2	2.2	0.6	0.5	2.7	4.0
19.7	36.7	37.9	71.1	-	6.5	40.7	51.6	15.6	3.4	14.6	17.3	22.2	21.2	22.4	34.2	22.2	21.9	..
14.3	29.2	13.0	18.8	34.7	21.8	18.4	50.0	27.1	7.7	14.7	13.7	14.4	14.1	19.1	42.6	6.7	6.4	..
7.5	68.2	24.3	32.1	-	33.3	31.8	27.9	82.1	-	9.6	18.6	23.8	29.4	16.4	44.7	9.9	11.1	..
16.2	20.2	14.7	4.7	0.1	..	32.1	3.7	9.9	0.7	18.6	15.1	1.4	34.7	1.5	4.8	17.0	20.8	11.4
77	93	56	32	33	73	63	95	98	73	55	42	53	55	86	96	17	95	64
0.6	0.2	0.1	-	2.1	0.3	0.3	-	0.5	2.9	0.2	0.2	-	1.0	0.4	-	0.5	0.8	27.4
14.3	10.1	51.4	57.6	33.4	42.2	16.0	7.1	5.7	6.4	39.1	37.0	33.2	35.4	6.8	3.9	33.0	19.9	32.6
0.7	0.4	3.7	5.7	1.3	1.7	0.8	0.2	0.2	0.2	4.3	2.4	3.2	1.9	0.3	0.1	5.3	1.0	1.5
-34	-84	7	-41	14	-14	-46	-79	-55	-46	-53	4	-67	-35	-43	-35	..	-68	-34
28.3	19.9	36.3	21.6	91.7	32.2	25.8	38.8	26.6	53.7	21.7	36.5	24.1	34.5	28.2	14.8	14.1	26.9	41.0
1.3	0.9	2.6	2.1	3.5	1.4	1.2	0.9	1.1	2.0	2.4	2.4	2.3	1.9	1.2	0.6	2.3	1.3	1.9
-12	-40	17	-7	-2	3	-24	-27	-27	6	-35	17	-43	11	-25	-32	48	-42	-4
6.3	10.5	8.2	5.5	7.4	11.0	7.3	19.0	11.0	7.8	7.7	5.7	7.5	7.1	5.4	6.3	2.8	9.3	11.1
0.27	0.45	0.53	0.48	0.27	0.38	0.33	0.44	0.44	0.28	0.85	0.35	0.67	0.39	0.22	0.23	0.49	0.43	0.51
2	-11	27	-17	5	31	7	-19	13	24	-16	48	-28	35	-	6	38	-2	13
80	30	50	20	1	60	20	130	30	30	160	80	80	40	100	10	30	40	70
510	540	430	450	700	560	500	640	610	620	290	440	320	650	450	650	390	560	540
4.3	1.2	-	1.5	-	-	-	-	0.2	-	-	-	3.1	1.1	4.4	2.2	-	3.5	1.5

UKD: pesticides et esp. protégées: Grande Bretagne; prélèv. d'eau et trait. public des eaux usées: Angleterre et Pays de Galles.

5) CO₂ dû à l'utilisation d'énergie uniquement; les soutages marins et aéronautiques internationaux sont exclus.

6) Déchets en provenance des industries manufacturières.

7) CAN, NZL: déchets des ménages uniquement.

8) Combustibles irradiés produits dans les centrales nucléaires, en tonnes de métal lourd, par millions de tonnes équivalent pétrole d'approvisionnement total en énergie primaire.

I.B: DONNÉES ÉCONOMIQUES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT											
PIB, 2002 (milliards USD aux prix et PPA 1995)	845	808	9039	3159	675	475	73	199	256	140	139
variation en % (1990-2002)	38.8	41.3	40.7	16.3	99.2	49.3	40.9	29.0	25.6	6.4	29.7
par habitant, 2002 (1000 USD/hab.)	27.8	8.0	32.1	24.9	15.1	25.0	19.5	24.7	25.1	14.0	26.3
Exportations, 2002 (% du GDP)	41.2	27.2	9.7	11.1	40.0	20.6	34.0	52.1	81.5	65.2	44.2
INDUSTRIE 2											
Valeur ajoutée dans l'industrie (% du PIB)	32	27	23	31	43	26	25	32	27	40	27
Production industrielle: variation en % (1990-2002)	37.3	42.5	42.6	-7.7	152.4	30.3	24.4	46.6	14.1	-11.1	35.8
AGRICULTURE 3											
Valeur ajoutée dans l'agriculture (% du PIB)	3	4	2	1	4	4	7	2	1	4	3
Production agricole: variation en % (1990-2002)	9.7	34.7	18.5	-9.8	32.7	10.7	35.2	6.5	20.2	..	2.2
Cheptel, 2002 (million éq. têtes d'ovins)	109	279	790	54	27	283	99	17	30	14	25
ÉNERGIE											
Approvisionnement total, 2001 (Mtep)	248	152	2281	521	195	116	18	31	59	41	20
variation en % (1990-2001)	18.7	22.8	18.4	19.3	110.4	32.1	30.5	22.7	21.2	-12.7	12.3
Intensité énergétique, 2001 (tep/1000 USD PIB)	0.29	0.19	0.25	0.16	0.29	0.24	0.25	0.15	0.23	0.30	0.14
variation en % (1990-2001)	-11.6	-12.3	-13.8	2.9	12.3	-8.4	-3.0	-3.9	-2.9	-16.3	-12.0
Structure de l'approvisionnement en énergie, 2001 (%)	4										
Combustibles solides	12.3	5.1	23.9	19.2	22.1	47.9	7.0	12.2	13.2	49.9	21.2
Pétrole	35.5	60.8	39.6	49.2	51.9	28.7	34.3	42.8	41.7	19.9	44.0
Gaz	28.6	22.4	22.7	12.4	9.6	17.6	29.1	22.6	22.6	19.0	23.3
Nucléaire	8.0	1.5	9.2	16.0	15.0	-	-	-	20.7	9.1	-
Hydro, etc.	15.6	10.2	4.5	3.1	1.4	5.8	29.7	22.4	1.7	2.1	11.5
TRANSPORTS ROUTIERS 5											
Volumes de la circulation routière par habitant, 1999 (1000 véh.-km/hab.)	9.4	0.6	15.8	6.0	1.8	9.3	7.9	7.8	8.7	3.1	8.4
Parc de véhicules routiers, 1999 (10 000 véhicules)	1784	1459	21533	7003	1116	1199	231	485	512	373	223
variation en % (1990-1999)	7.8	47.7	14.1	24.0	228.9	22.7	25.2	31.3	20.2	43.7	17.9
par habitant (véh./100 hab.)	58	15	79	55	24	63	60	60	50	36	42

.. non disponible. - nul ou négligeable. x données incluses dans la Belgique.

- 1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.
- 2) Valeur ajoutée: industries extractives et manufacturières, électricité, gaz, eau et construction;
production: exclut la construction.

Source: Compendium de données OCDE sur l'environnement.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
123	1401	1922	165	117	8	110	1292	19	399	125	352	168	59	740	216	199	390	1295	24908
25.1	24.1	21.9	36.2	15.8	32.1	125.2	19.8	70.8	35.4	47.7	46.3	34.6	23.0	36.2	25.0	10.0	41.7	30.8	33.0
24.0	23.8	23.3	16.1	11.9	26.4	30.0	22.3	43.5	24.9	27.8	9.2	16.2	11.5	18.6	24.7	27.4	6.0	21.9	22.1
38.1	27.3	35.5	20.5	54.9	39.7	93.7	26.9	146.6	61.7	41.8	29.6	30.1	72.8	28.5	43.3	42.7	28.8	25.8	21.4
32	25	30	23	31	27	42	29	20	26	38	30	29	32	30	28	27	31	26	29
68.5	18.0	12.7	14.6	67.8	..	284.4	12.6	30.1	20.3	40.7	66.6	22.3	8.1	21.5	36.2	19.1	52.6	6.2	<u>24.0</u>
4	3	1	7	4	9	3	3	1	3	2	3	4	5	3	2	1	12	1	3
-9.9	5.4	-5.9	13.6	-22.6	9.5	4.1	5.3	x	-4.9	-14.3	-14.3	0.7	..	15.0	-10.4	-6.0	12.9	-7.9	..
8	162	123	20	13	1	54	72	x	43	9	58	19	7	99	13	12	112	114	2667
34	266	351	29	25	3	15	172	4	77	27	91	25	19	127	51	28	72	235	5333
15.9	16.9	-1.4	29.4	-11.0	54.8	41.7	12.7	7.4	16.1	23.8	-9.3	44.1	-12.6	39.7	9.4	11.6	36.7	10.8	18.1
0.27	0.19	0.18	0.17	0.22	0.44	0.14	0.13	0.20	0.19	0.21	0.26	0.15	0.31	0.17	0.24	0.14	0.19	0.18	0.21
-5.8	-4.7	-19.0	-1.3	-20.6	16.4	-33.3	-5.6	-36.8	-14.0	-15.3	-37.2	7.6	-25.9	4.6	-10.8	1.5	4.0	-13.7	-9.6
18.5	4.7	24.2	32.7	14.4	2.7	17.5	8.0	3.3	11.0	3.6	61.1	12.9	23.3	14.7	5.4	0.5	28.4	17.0	20.8
28.6	34.5	38.3	56.7	26.4	24.4	56.9	51.6	74.2	38.9	30.7	22.5	64.2	16.4	52.8	27.3	48.0	40.1	34.8	40.8
11.2	13.5	21.5	5.9	42.7	-	23.9	34.6	20.7	46.9	20.6	11.4	9.1	32.4	12.9	1.5	8.8	18.5	37.1	21.3
18.0	40.4	12.7	-	14.7	-	-	-	-	1.4	-	-	-	23.7	13.1	36.5	24.2	-	10.0	11.2
23.6	6.8	3.1	4.8	1.7	72.9	1.7	5.9	1.8	1.8	45.0	5.0	13.7	4.3	6.5	29.2	18.5	13.0	1.2	5.9
8.9	8.4	7.4	7.3	3.4	6.5	8.3	8.0	8.9	7.0	7.2	4.5	5.6	2.2	4.2	8.4	7.2	0.8	7.8	8.0
240	3309	4503	389	271	17	148	3545	31	675	225	1104	461	141	2048	424	376	548	2909	57281
7.6	16.3	20.7	54.1	12.7	27.3	55.8	15.9	40.2	17.7	16.0	72.6	109.5	..	41.8	7.9	13.9	132.1	15.4	<u>21.7</u>
47	56	55	37	26	62	39	61	71	43	51	29	45	26	52	48	53	8	49	51

3) Agriculture, sylviculture, chasse, pêche, etc.

4) La décomposition ne comprend pas le commerce d'électricité.

5) Se rapporte aux véhicules routiers à quatre roues ou plus, sauf pour l'Italie, dont les chiffres comprennent également les véhicules de marchandises à trois roues.

I.C: DONNÉES SOCIALES (1)

	CAN	MEX	USA	JPN	KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK
POPULATION											
Population totale, 2002 (100 000 hab.)	311	1001	2855	1273	473	195	39	81	103	103	54
variation en % (1990-2002)	13.4	24.8	15.5	3.2	11.1	15.2	17.1	5.5	3.0	-1.6	4.5
Densité de population, 2002 (hab./km ²)	3.2	51.8	30.0	337.3	480.0	2.5	14.6	97.1	335.8	129.3	124.7
Indice de vieillissement, 2001 (+ de 64/ - de 15 ans)	67.1	17.0	58.4	125.1	36.3	61.0	52.4	92.5	94.5	84.4	79.3
SANTÉ											
Espérance de vie des femmes à la naissance, 2001 (ans)	82.0	77.1	79.5	84.9	79.2	82.4	80.8	81.7	80.8	78.5	79.0
Mortalité infantile, 2001 (morts/1000 enfants nés vivants)	5.3	21.4	6.9	3.1	6.2	5.3	5.8	4.8	5.0	4.0	4.9
Dépenses, 2001 (% du PIB)	9.7	6.6	13.9	7.6	5.9	8.9	8.1	7.9	9.0	7.3	8.6
REVENU ET PAUVRETÉ											
PIB par habitant, 2002 (1000 USD/hab.)	27.8	8.0	32.1	24.9	15.1	25.0	19.5	24.7	25.1	14.0	26.3
Pauvreté (% pop. < 50% du revenu médian)	10.3	21.9	17.0	8.1	..	9.3	..	7.4	7.8	..	5.0
Inégalités (indices de Gini)	2	28.5	52.6	34.4	26.0	..	30.5	25.6	26.1	27.2	..
Salaires minimum/médians, 2000	3	42.5	21.1	36.4	32.7	25.2	57.7	46.3	x	49.2	32.3
EMPLOI											
Taux de chômage, 2002 (% de la population active totale)	7.7	2.7	5.8	5.4	3.0	6.3	5.2	5.3	7.3	7.3	4.5
Taux d'activité, 2002 (% des 15-64 ans)	78.6	55.6	76.1	77.5	65.9	75.5	76.7	77.5	66.9	71.6	79.9
Population active dans l'agriculture, 2001 (%)	4	2.9	17.6	2.4	4.9	10.3	4.9	9.1	5.7	2.2	4.8
ÉDUCATION											
Éducation, 2001 (% 25-64 ans)	5	81.9	21.6	87.7	83.1	68.0	58.9	75.7	77.0	59.5	86.2
Dépenses, 2000 (% du PIB)	6	6.4	5.5	7.0	4.6	7.1	6.0	5.8	5.7	5.5	4.6
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT											
APD, 2002 (% du RNB)	7	0.28	..	0.13	0.23	..	0.26	0.22	0.26	0.43	..
APD, 2002 (USD/hab.)	64	..	46	73	..	50	31	64	104	..	306

.. non disponible. - nul ou négligeable. x ne s'applique pas.

1) Les données peuvent inclure des chiffres provisoires et des estimations du Secrétariat. Les totaux soulignés sont partiels.

2) Distribution des revenus échelonnée de 0 (égale) à 100 (inégaie); les chiffres se rapportent au revenu disponible total (comprenant tous les revenus, impôts et avantages) pour la population totale.

3) Salaire minimum en pourcentage du revenu médian y compris les heures supplémentaires et bonus.

Source: OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	OCDE
52	592	823	106	102	3	38	579	4	160	45	386	103	54	403	89	72	686	600	11386
4.3	4.9	3.9	5.6	-1.9	12.9	11.2	2.4	15.5	7.7	7.0	1.3	5.1	1.5	4.4	4.3	8.6	24.0	4.7	10.1
15.4	108.3	231.0	80.7	109.3	2.8	55.4	192.7	171.7	387.8	14.0	123.5	112.8	109.7	80.1	19.8	176.6	89.4	246.0	32.7
84.4	86.2	116.3	111.9	92.4	50.0	52.2	124.9	74.6	73.0	75.0	67.0	90.7	60.2	116.3	100.1	95.6	18.4	82.3	65.9
81.5	83.0	80.7	80.7	76.5	82.2	79.2	82.9	81.3	80.6	81.4	78.4	80.3	77.6	82.9	82.1	82.8	70.9	80.4	..
3.2	4.6	4.5	5.9	8.1	2.7	5.8	4.3	5.9	5.3	3.8	7.7	5.0	6.2	3.9	3.7	4.9	33.0	5.5	..
7.0	9.5	10.7	9.4	6.8	9.2	6.5	8.6	5.6	8.9	8.0	6.3	9.2	5.7	7.5	8.7	10.9	4.8	7.6	..
24.0	23.8	23.3	16.1	11.9	26.4	30.0	22.3	43.5	24.9	27.8	9.2	16.2	11.5	18.6	24.7	27.4	6.0	21.9	22.1
4.9	7.5	9.4	13.8	7.3	..	11.0	14.2	..	6.3	10.0	6.4	6.2	16.2	10.9	..
22.8	27.8	28.2	33.6	28.3	..	32.4	34.5	..	25.5	25.6	23.0	26.9	49.1	32.4	..
x	60.8	x	51.3	37.2	x	55.8	x	48.9	47.1	x	35.5	38.2	..	31.8	x	x	..	41.7	..
9.1	8.9	7.8	10.0	5.9	3.1	4.2	9.1	3.0	2.5	4.0	19.9	5.1	18.6	11.4	4.0	2.8	10.6	5.2	6.9
74.8	69.9	75.8	63.3	59.2	86.7	70.1	61.4	66.3	66.9	80.6	64.2	76.3	69.6	67.6	76.4	85.8	49.8	75.7	70.8
5.7	3.7	2.6	16.0	6.3	7.8	7.0	5.3	1.4	2.9	3.9	19.1	12.7	6.1	6.4	2.3	4.2	32.6	1.4	6.6
73.8	63.9	82.6	51.4	70.2	56.9	57.6	43.3	52.7	65.1	85.8	45.9	19.9	85.1	40.0	80.6	87.4	24.3	63.0	64.3
5.6	6.1	5.3	4.0	5.0	6.3	4.6	4.9	..	4.7	5.9	5.2	5.7	4.2	4.9	6.5	5.7	3.4	5.3	<u>5.5</u>
0.35	0.38	0.27	0.21	0.40	0.20	0.77	0.81	0.89	..	0.27	..	0.26	0.83	0.32	..	0.31	0.23
89	92	65	26	102	40	330	207	374	..	31	..	42	223	129	..	82	68

4) Population active civile dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

5) Enseignement secondaire ou supérieur; OCDE: moyenne des taux.

6) Dépenses publiques et privées pour les établissements d'enseignement; OCDE: moyenne des taux.

7) Aide publique au développement des pays Membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1946	Washington	Conv. - Réglementation de la chasse à la baleine	Y	D	R	R R
1956	Washington	Protocole	Y	R	R	R R
1949	Genève	Conv. - Circulation routière	Y	R		R R
1954	Londres	Conv. - Prévention de la pollution des mers par les hydrocarbures	Y	R	R	R R
1971	Londres	Amendements à la convention (protection du Récif de la Grande-Barrière)			R	
1957	Bruxelles	Conv. - Limitation de la responsabilité des propriétaires de navires de mer	Y	S		D
1979	Bruxelles	Protocole	Y			
1958	Genève	Conv. - Pêche et conservation des ressources biologiques de la haute mer	Y	S	R	R
1960	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (OIT 115)	Y		R	R
1962	Bruxelles	Conv. - Responsabilité des exploitants de navires nucléaires				
1963	Vienne	Conv. - Responsabilité civile en matière de dommage nucléaire	Y		R	
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application des Conventions de Vienne et de Paris	Y			
1997	Vienne	Protocole portant modification de la convention de Vienne	Y			
1963	Moscou	Traité - Interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	Y	R	R	R R
1964	Copenhague	Conv. - Conseil international pour l'exploration de la mer	Y	R		R
1970	Copenhague	Protocole	Y	R		R
1969	Bruxelles	Conv. - Intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures (INTERVENTION)	Y		R	R R
1973	Londres	Protocole (substances autres que les hydrocarbures)	Y		R	R
1969	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (CLC)	Y	D	D	S D
1976	Londres	Protocole	Y	R		R R
1992	Londres	Protocole	Y	R		R R
1970	Berne	Conv. - Transport des marchandises par chemins de fer (CIM)	Y			
1971	Bruxelles	Conv. - Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la poll. par les hydrocarbures (FUND)	Y	D	D	S D
1976	Londres	Protocole	Y	R		R R
1992	Londres	Protocole (remplace la Convention de 1971)	Y	R		R R
2000	Londres	Amendement au protocole (limites des compensations)	Y	R		R R
2003	Londres	Protocole (fonds supplémentaire)				
1971	Bruxelles	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine du transport maritime de matières nucléaires	Y			
1971	Londres, Moscou, Washington	Traité - Interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans, ainsi que dans leur sous-sol	Y	R	R	R R
1971	Ramsar	Conv. - Zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau	Y	R	R	R R
1982	Paris	Protocole	Y	R	R	R R
1987	Regina	Amendement de Regina	Y	R		R R
1971	Genève	Conv. - Protection contre les risques d'intoxication dus au benzène (OIT 136)	Y			
1972	Londres, Mexico, Moscou, Washington	Conv. - Prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets (LC)	Y	R	R	R R
1996	Londres	Protocole à la Conv. - Prévention de la poll. des mers résultant de l'immersion de déchets	R		S	

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R			R	R	R	R			D	R	R		R	R					R	R	R		R
R	R	R				R	R	R				R	R	R		R	R					R	R	R		R
R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R
R	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R	R		R	R	R		R
	R	R				R	R	R	R	R				R		R							R	R		R
D			D		D	D	D	D				R		S	R	D	D	R	R			R	D	R		D
R			R			S		S							R			R	R			R		R		D
R	S		R		R	R	R				S	S			R			R				R		R		R
			R	R	R	R	R	R	R	R				R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S				S					S			R			R								
				R						R							R		R	S						S
				S	R	R	R	S	S	S	R				R	R	R	S	R	S	R	S	R	S	S	S
				S						S			S				S									
R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R
				R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R			R	R			R
				R		R	R	R	R			R	R			R	R	R	R			R	R			R
S	R	R		R		R	R	R	R	S		R	R	R		R	R	R	R			R	R	R		R
		R	S		R		R	R	R	R			R	R		R	R	R	R			R	R	R		R
D	D	D		D		D	D	D	D		D	D	D	R	D	D	D	R			D	D	D		D	
R	R			R		R	R	R	R	R		R	D	R	R	R	R	R	R			R	R	R		D
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R	R		R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R		R
D	D	D		D		D	D	D	D		D	D	D		D	D	D	R			D	D	D		D	
			R		R		R	R	R	R	R		R	D	R		R	R	R	R		R	R			D
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R			R
R	R	R		R		R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R	R			R	R			R
				R		R	R	R	R	R				R								R	R			R
R	R	R		R		R	R	R	R	R	R		R	R	R	R	R	R	R			R	R			R
			R		S		R	S	R	R		R	R			S	R					R	R			R

II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

		CAN MEX USA JPN					
1972	Genève	Conv. - Protection des obtentions végétales (révisée)	Y	R	R	R	R
1978	Genève	Modification	Y	R	R	R	R
1991	Genève	Modification	Y			R	R
1972	Genève	Conv. - Sécurité des conteneurs (CSC)	Y	R	R	R	R
1972	Londres, Moscou, Washington	Conv. - Responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux	Y	R	R	R	R
1972	Paris	Conv. - Protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Y	R	R	R	R
1973	Washington	Conv. - Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	Y	R	R	R	R
1974	Genève	Conv. - Prévention et contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes (OIT 139)	Y				R
1976	Londres	Conv. - Limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes (LLMC)	Y		R		R
1996	Londres	Amendement à la convention	Y	S			
1977	Genève	Conv. - Protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, au bruit et aux vibrations (OIT 148)	Y				
1978	Londres	Protocole - Prévention de la pollution par les navires (MARPOL PROT)	Y	R	R	R	R
1978	Londres	Annexe III	Y			R	R
1978	Londres	Annexe IV	Y				R
1978	Londres	Annexe V	Y		R	R	R
1997	Londres	Annexe VI	Y				
1979	Bonn	Conv. - Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Y				
1991	Londres	Accord - Conservation des chauves-souris en Europe	Y				
1992	New York	Accord - Préservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord	Y				
1996	Monaco	Accord - Préservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique contiguë	Y				
1996	La Haye	Accord - Conservation des oiseaux d'eau migrants africains et eurasiens	Y				
1982	Montego Bay	Conv. - Droit de la mer	Y	R	R		R
1994	New York	Accord - relatif à la mise en oeuvre de la partie XI de la convention	Y	R		S	R
1995	New York	Accord - Aux fins des dispositions de la convention sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et de poissons grands migrants	Y	R		R	S
1983	Genève	Accord - Bois tropicaux	Y	R		R	R
1994	New York	Accord révisé - Bois tropicaux	Y	R		R	R
1985	Vienne	Conv. - Protection de la couche d'ozone	Y	R	R	R	R
1987	Montréal	Protocole (substances qui appauvrissent la couche d'ozone)	Y	R	R	R	R
1990	Londres	Amendement au protocole	Y	R	R	R	R
1992	Copenhague	Amendement au protocole	Y	R	R	R	R
1997	Montréal	Amendement au protocole	Y	R		R	R
1999	Pékin	Amendement au protocole	Y	R		R	R

II.A : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (MONDIAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1986	Vienne	Conv. - Notification rapide d'un accident nucléaire	Y	R	R	R
1986	Vienne	Conv. - Assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique	Y	R	R	R
1989	Bâle	Conv. - Contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Y	R	R	S
1995	Genève	Amendement				
1999	Bâle	Prot. - Responsabilité et indemnisation en cas de dommages				
1989	Londres	Conv. - Assistance	Y	R	R	R
1990	Genève	Accord - Sécurité de l'utilisation des produits chimiques dans le cadre professionnel (OIT 170)	Y		R	
1990	Londres	Conv. - Préparation, lutte et coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC)	Y	R	R	R
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)				
1992	Rio de Janeiro	Conv. - Diversité biologique	Y	R	R	S
2000	Montréal	Prot. - prévention des risques biotechnologiques (Cartagena)	Y	S	R	R
1992	New York	Conv. - Convention-cadre sur les changements climatiques	Y	R	R	R
1997	Kyoto	Protocole		R	R	S
1993	Paris	Conv. - Interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	Y	R	R	S
1993	Genève	Conv. - Prévention des accidents industriels majeurs (OIT 174)	Y			
1993		Accord - Favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion	Y	R	R	R
1994	Vienne	Conv. - Sûreté nucléaire	Y	R	R	R
1994	Paris	Conv. - Sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	Y	R	R	R
1995	Rome	Code de conduite pour une pêche responsable				
1996	Londres	Conv. - Responsabilité et indemnisations pour les dommages dus au transport par mer de substances dangereuses et nocives		S		
2000	Londres	Protocole - Pollution due au transport de substances dangereuses et nocives (OPRC-HNS)				
1997	Vienne	Conv. - Indemnisation complémentaire pour les dommages nucléaires				S
1997	Vienne	Conv. - Convention commune sur la sûreté de la gestion des combustibles irradiés et des déchets radioactifs	Y	R		R
1997	New York	Conv. - Loi sur les utilisations autres que pour la navigation des cours d'eau internationaux				
1998	Rotterdam	Conv. - Procédure de consentement préalable applicable aux produits chimiques et pesticides	Y	R		S
2001	Londres	Conv. - Responsabilité civile pour les dommages dus aux déversements de pétrole des pétroliers				S
2001	Londres	Conv. - Contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires				S
2001	Stockholm	Conv. - Polluants organiques persistants	Y	R	R	S

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			R	R	R	R	R	R	R							R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					S	S	S			S					S							S	S		S	
	R	R				R	S	R	R	R		R	R	R		R	R	S				S	R	R		R
R														R			R					R				
R	R	R				R	R	R	R	R		R	R	R		R	R	R				R	R	R		R
					S	S	S	S	R							R	R					R				
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
S		S	R	S	R	R	S	R	S	S	R	S	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	S	S	
					S											R						R				
R																R						R				R
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
					S	S		S							S	S						S			S	
					S	S	S	S	R							R	R					R				
S				S											S											
R	R		R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R		R	R	R	R	R		R
							R	S	R		R				S	R	R		S			R				
R	S	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R				R	R	R		S			R	R	S	S	R
														S								R	S			
	S					R	S									R						R				
S	S	S	R	S	R	R	R	R	R	S	S	R	S	S	R	R	R	S	S	R	S	R	R	S	S	S

II.B : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1940	Washington	Conv. - Protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique	Y		R	R
1946	Londres	Conv. - Réglementation du maillage des filets de pêche et des tailles limites des poissons	Y			
1958	Dublin	Modification	Y			
1960	Londres	Modification	Y			
1961	Copenhague	Modification	Y			
1962	Hambourg	Modification	Y			
1963	Londres	Modification	Y			
1950	Paris	Conv. - Protection des oiseaux	Y			
1957	Genève	Accord - Transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)	Y			
1975	New York	Protocole	Y			
1958	Genève	Accord - Adoption de conditions uniformes d'homologation et reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces des véhicules	Y			
1959	Washington	Traité - Antarctique	Y	R	R	R
1991	Madrid	Protocole au traité Antarctique (protection de l'environnement)	Y	S	R	R
1960	Paris	Conv. - Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire	Y			
1963	Bruxelles	Conv. complémentaire	Y			
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention	Y			
1964	Paris	Protocole additionnel à la convention complémentaire	Y			
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention	Y			
1982	Bruxelles	Protocole portant modification de la convention complémentaire	Y			
1988	Vienne	Protocole commun relatif à l'application de la Conv. de Vienne et de la Conv. de Paris	Y			
1962	Stockholm	Accord - Protection du saumon dans la mer Baltique	Y			
1972	Stockholm	Protocole	Y			
1964	Londres	Conv. - Pêche	Y			
1967	Londres	Conv. - Exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord	Y	S		S
1968	Paris	Conv. - Protection des animaux en transport international	Y			
1979	Strasbourg	Protocole	Y			
1969	Londres	Conv. - Protection du patrimoine archéologique	Y			
1972	Londres	Conv. - Protection des phoques de l'Antarctique	Y	R	R	R
1973	Oslo	Accord - Protection des ours blancs	Y	R		R
1973	Gdansk	Conv. - Pêche et conservation des ressources vivantes dans la mer Baltique et les Belts	Y			
1982	Varsovie	Amendements	Y			
1974	Stockholm	Conv. - Protection de l'environnement nordique	Y			
1992	Paris	Conv. - Prévention de la poll. marine de l'Atlantique nord-est (remplace Oslo 1972 et Paris 1974)	Y			
1992	Helsinki	Conv. - Protection du milieu marin dans la zone de la mer Baltique	Y			
1979	Berne	Conv. - Conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe	Y			
1979	Genève	Conv. - Pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	Y	R		R
1984	Genève	Protocole (financement du programme EMEP)	Y	R		R
1985	Helsinki	Protocole (réduction des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières d'au moins 30%)	Y	R		
1988	Sofia	Protocole (lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou de leurs flux transfrontières)	Y	R		R
1991	Genève	Protocole (lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou de leurs flux transfrontières)	Y	S		S
1994	Oslo	Protocole (nouvelle réduction des émissions de soufre)	Y	R		
1998	Aarhus	Protocole (métaux lourds)	Y	R		R
1998	Aarhus	Protocole (polluants organiques persistants)	Y	R		S
1999	Göteborg	Protocole (réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique)		S		S

II.B : LISTE D'ACCORDS MULTILATÉRAUX (RÉGIONAUX) (suite)

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

			CAN	MEX	USA	JPN
1980	Madrid	Conv. - Coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales	Y			
1995	Strasbourg	Protocole additionnel	Y			
1998	Strasbourg	Second protocole	Y			
1980	Canberra	Conv. - Conservation de la faune et flore marines de l'Antarctique	Y	R	R	R
1982	Paris	Memorandum d'entente sur le contrôle par l'État du port	Y	R		
1982	Reykjavik	Conv. - Conservation du saumon dans l'Atlantique Nord	Y	R	R	
1983	Bonn	Accord - Coop. contre la poll. mer du Nord par les hydrocarbures et autres subst. dangereuses	Y			
1989	Bonn	Amendement	Y			
1989	Stockholm	Accord - Coopération transfrontière pour prévenir et limiter, en cas d'accident, les conséquences dangereuses pour la santé, la propriété et l'environnement	Y			
1991	Espoo	Conv. - Évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	Y	R		S
1992	Helsinki	Conv. - Effets transfrontières des accidents industriels	Y	S		S
1992	Helsinki	Conv. - Protection et utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux	Y			
1999	Londres	Prot. - l'eau et la santé				
1992	La Valette	Conv. européenne- Protection du patrimoine archéologique (révisée)	Y			
1993	Copenhague	Accord - Coopération concernant la prévention de la pollution marine par les hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux	Y			
1994	Lisbonne	Traité - Charte sur l'énergie	Y			S
1994	Lisbonne	Protocole (efficacité énergétique et les aspects environnementaux connexes)	Y			S
1998	Aarhus	Conv. - Accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décision en matière d'environnement	Y			
2003	Kiev	Prot. - Registres des rejets et transferts de polluants (PRTR)				
1998	Strasbourg	Conv. - Protection de l'environnement par le droit pénal				
2000	Florence	Conv. - Convention européenne du paysage				

Source: UICN; OCDE.

OCDE EPE / DEUXIÈME CYCLE

Y = en vigueur S = signé R = ratifié D = dénoncé

KOR	AUS	NZL	AUT	BEL	CZE	DNK	FIN	FRA	DEU	GRC	HUN	ISL	IRL	ITA	LUX	NLD	NOR	POL	PRT	SLO	ESP	SWE	CHE	TUR	UKD	UE
			R	R	R	R	R	R	R		R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S	S				R	R			S		S	R	R				S	R		R	R		
								S	R			S			R	R				S	R		R	S		
R	R	R			R		R	R	R	R				R		R	R	R				R	R		R	R
				R		R	R	R	R	R			R	R	R		R	R	R	R		R	R		R	
					R	R						R					R						D		R	
				R		R		R	R							R	R						R		R	R
				R		R		R	R							R	R						R		R	R
					R	R										R							R		R	
			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			R	S	R	R	R	S	R	R	R			R	R	S	R	S	S			R	R	R	S	R
			R	R	R	R	R	R	R	R	R			R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R
			S	R	S	S	S	S	S	S	R	S		S	R	S	S	S	S	R	S	S	S	S	S	S
			S	R	S	R	R	S	S	R			R	S	S	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R
					R	R						R				R							R			
S			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
S			R	R	R	R	R	R	R	R	R	S	R	R	R	R	S	R	R	R	R	R	R	R	R	R
			S	R	S	R	S	R	S	S	R	S	S	R	S	S	R	R	R		S	S	S		S	S
			S	S	S	S	S	S	S	S	S		S	S	S	S	S	S	S		S	S	S		S	S
			S	S		S	S	S	S	S		S		S	S								S			
			S		S	S	S		S				S	S			R	S	S		S	S	S			

Référence III

ABRÉVIATIONS

APD	Aide publique au développement
CEE-ONU	Commission économique pour l'Europe des Nations Unies
CFC	Chlorofluorocarbones
CIEM	Conseil international pour l'exploration de la mer
CIPB	Commission internationale des pêches de la Baltique
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
COV	Composé organique volatil
COVNM	Composé organique volatil non méthanique
DBO	Demande biochimique en oxygène
DCO	Demande chimique en oxygène
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EMAS	Système de management environnemental et d'audit (UE)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GES	Gaz à effet de serre
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HELCOM	Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki)
ISO	Organisation internationale de normalisation
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
Mtep	Million de tonnes d'équivalent pétrole
NUTEK	Agence suédoise de développement industriel et technique
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMI	Organisation maritime internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
OQE	Objectif de qualité de l'environnement
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
PBDE	Polybromodiphényléthers
PCB	Biphényles polychlorés

PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
RNB	Revenu national brut
SACO	Substance appauvrissant la couche d'ozone
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale au développement
SME	Système de management environnemental
SNV	Agence suédoise pour la protection de l'environnement
TAC	Total admissible de capture
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature

Référence IV

CONTEXTE PHYSIQUE

Avec une superficie totale de 450 000 km², la Suède est l'un des pays les plus étendus d'Europe occidentale. Elle occupe environ les deux tiers de la péninsule scandinave et s'étire sur quelque 1 600 kilomètres, du sud de la mer Baltique au nord du cercle polaire arctique. Ses côtes ont une longueur de plus de 2 700 kilomètres. La Suède est constellée de plus de 83 000 lacs et les côtes, très découpées, sont bordées de milliers d'îles. Le pays est relativement plat dans l'ensemble, mais une longue chaîne de montagnes au nord-ouest culmine néanmoins à 2 111 mètres.

Environ 68 % des terres émergées du pays (411 620 km²) sont recouverts de forêts et autres espaces boisés, et quelque 3 % sont bâtis. Les terres agricoles en occupent aux alentours de 8 %, ce qui suffit pour assurer l'autonomie du pays pour la plupart des produits agricoles, et les marécages (tourbières et marais) 12 %. Les lacs représentent près de 40 000 km². La plus grande partie du pays abrite de grandes quantités d'élans, cerfs, renards et autres espèces sauvages. Quelque 230 000 rennes évoluent librement dans le Nord du pays. En vertu du droit suédois de libre accès aux terres privées (allemansträtten), tout le monde peut se promener dans les champs et les forêts et cueillir baies et champignons.

Les vastes forêts d'épicéas, de pins et autres résineux alimentent le secteur, très développé, des scieries et les industries des pâtes et papiers et des produits finis du bois. Environ 85 % de la production de papier et de la pâte commercialisée et 75 % des sciages sont exportés. À peu près 3 % des superficies boisées appartiennent à l'État. Les autres ressources naturelles sont l'énergie hydroélectrique, le minerai de fer, l'uranium et d'autres minerais. En revanche, la Suède ne dispose pas de gisements de pétrole ou de charbon importants. Les seules mines de fer encore en exploitation sont situées à l'extrême nord et leur production est en grande partie exportée. Le Nord et le centre du pays comptent également un certain nombre de sites d'extraction de minerais sulfurés.

L'énergie hydroélectrique, produite à faible coût, a été un facteur essentiel du développement industriel du pays. Aujourd'hui, elle représente environ 32 % des approvisionnements totaux en énergie primaire (47 Mtep) ; bon nombre des centrales sont implantées sur les cours d'eau du Nord du pays. Onze réacteurs nucléaires assurent eux aussi approximativement 32 % des approvisionnements totaux en énergie primaire. Le reste de l'approvisionnement énergétique provient principalement d'importations de

pétrole (28.6 %), de combustibles solides (5.5 %) et de gaz (1.5 %). À la suite d'un référendum organisé en 1980, le Riksdag, le Parlement suédois, a voté une disposition prévoyant l'élimination progressive de l'énergie nucléaire pour 2010, mais cet objectif a été abandonné en 1997. Un réacteur, Barsebäck 1, a été arrêté à ce jour.

Référence V

FAITS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT (1996-2003)

1996

- Une commission gouvernementale chargée d'étudier la recherche sur l'environnement recommande aux pouvoirs publics de proposer, dans un prochain projet de loi relatif à cette question, de modifier l'orientation de la recherche dans ce domaine, afin de mettre davantage l'accent sur les aspects sociaux et scientifiques.
- Le Premier ministre annonce que la Suède se donne pour ambition de rendre l'État providence plus respectueux de l'environnement. L'intégration de la notion de durabilité dans la longue tradition de la pratique du consensus vise à réduire les disparités économiques, à redistribuer la richesse et à mener à bien la réforme de la protection sociale.
- La Commission de la politique des transports présente un plan d'investissement sur dix ans dans les réseaux routier et ferroviaire, dont l'un des objectifs est de mettre en place un réseau de transport respectueux de l'environnement.
- Au sommet de Visby, les premiers ministres des pays de la région adoptent le programme « Baltique 21 », traduction du programme Action 21 pour le bassin de la mer Baltique.
- Le 25^e parc national de la Suède, Tresticklan, est créé à la frontière avec la Norvège. Il comporte près de 3 000 hectares de forêt primaire.
- L'UNESCO inscrit deux sites suédois de plus sur sa liste du Patrimoine mondial : le village-église de Gammelstad, situé sur la commune de Luleå, dans le Nord du pays, et la région de Laponie.
- Une nouvelle taxe sur l'extraction de gravier naturel entre en vigueur.
- Un projet de loi envisage une taxe sur les émissions de CO₂ de 0.37 SEK par kilogramme, assortie d'exonérations en faveur des productions qui demandent beaucoup d'énergie.
- Le gouvernement propose de ramener le budget 1997 de l'Agence pour la protection de l'environnement (SNV) à 230 millions SEK, dont 170 millions SEK destinés à la recherche et 40 millions SEK à l'acquisition d'aires naturelles.
- Plusieurs organismes publics sont invités de participer à un projet pilote sur les systèmes de management environnemental ISO 14000.

1997

- Le gouvernement présente au Riksdag la première communication sur les activités en faveur du développement durable en Suède. Des objectifs de qualité de l'environnement (OQE), qui doivent être atteints en l'espace d'une génération (c'est-à-dire d'ici 2020), sont définis.
- La Commission du développement écologiquement viable est mise sur pied. Elle comprend cinq ministres et elle est présidée par le ministre de l'Environnement.
- Des restrictions plus rigoureuses sur les gaz d'échappement des véhicules à moteur sont adoptées.
- Le Riksdag adopte l'ordonnance sur la responsabilité des producteurs concernant les emballages.
- Tous les ministères et organismes publics sont tenus de commencer à appliquer le Système de management environnemental et d'audit (EMAS).
- Le gouvernement met un terme à la négociation d'un accord controversé entre le Parti social-démocrate, le Parti libéral et le Parti modéré concernant des projets d'infrastructures et le péage routier dans le secteur de Stockholm.
- Le gouvernement soumet au Riksdag un projet présentant un plan d'action en faveur de la biodiversité, qui prévoit le renforcement de la protection des espèces en péril.
- Dans son projet de loi de finances du deuxième trimestre, le gouvernement propose des programmes d'investissements locaux en faveur du développement écologiquement viable. Le Riksdag approuve l'affectation de 5.4 milliards SEK à ces programmes pour la période 1998-2000.
- Un projet de loi propose que les rapports annuels établis par les sociétés par actions évoquent les questions d'environnement.
- Le Centre national d'information sur les parcs nationaux ouvre ses portes dans le Parc national de Tyresta, au sud de Stockholm.
- Le Riksdag adopte de nouvelles orientations en matière de politique énergétique. Le but est de faciliter les initiatives visant à mettre sur pied une société écologiquement viable.
- Il est décidé d'interdire les exportations de mercure, dont l'utilisation est en cours d'abandon en Suède.
- Dans une communication au Riksdag, le gouvernement décrit les activités qu'il conduit en vue d'atteindre la viabilité écologique en Suède.

- Le gouvernement transmet au Riksdag un projet de loi sur la durabilité de l'agriculture et des pêches, qui met l'accent sur les aspects environnementaux.
- Des symptômes neurologiques décelés chez des travailleurs et des animaux d'élevage déclenchent un scandale retentissant : d'importantes quantités d'acrylamide, produit utilisé dans la construction du tunnel ferroviaire d'Hallandsas dans le but de l'étanchéifier, se sont répandues dans le cours d'eau le plus proche, où s'abreuvaient des animaux d'élevage, et ont aussi contaminé des ouvriers du chantier. En conséquence, les travaux sont interrompus.
- Une commission gouvernementale propose de réorganiser la gestion de l'eau en Suède, de manière à ce qu'elle soit conduite à l'échelle des bassins hydrographiques.
- Le Riksdag adopte une loi sur l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. Deux réacteurs de la centrale de Barsebäck doivent être arrêtés en 2001, à condition que leur production puisse être remplacée par des sources d'énergie renouvelables ou compensée par des économies d'énergie.

1998

- La Suède signe le Protocole de Kyoto.
- La Suède met en place des droits environnementaux différenciés sur les voies de navigation, calculés en fonction des émissions de SO_2 et de NO_x des navires.
- Le gouvernement adopte des dispositions sur la responsabilité des producteurs concernant les véhicules hors d'usage.
- Le gouvernement publie son premier rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.
- Le Forum Mégascience de l'OCDE se réunit à Saltsjöbaden, pour examiner le rôle de la communauté scientifique dans la réalisation d'analyses intégrées et la formulation d'avis sur certaines questions scientifiques mondiales telles que le changement climatique, sur d'autres problèmes environnementaux, sur la santé et sur la sécurité des aliments.
- Le gouvernement présente un projet de loi sur les transports durables.
- Les pouvoirs publics modifient leur programme d'action sur l'architecture, les structures et le design dans l'optique d'une meilleure qualité des milieux bâtis.
- Le projet de loi sur l'environnement définit les quinze OQE, dont l'échéance est fixée à une génération, ce qui signifie que d'ici 2020 (2050 dans le cas du changement climatique), les pressions sur l'environnement doivent être ramenées à des niveaux acceptables à long terme.

- Les ministres des Affaires étrangères du Conseil des États de la mer Baltique (CEMB) adoptent le programme Baltique 21.
- Le port naval de Karlskrona est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial.
- Un projet de taxe sur les déchets non recyclés est reporté en raison des incertitudes quant à sa conformité à la législation européenne.
- Les taxes sur les véhicules sont abaissées pour les voitures électriques et hybrides.
- L'EMAS devient applicable dans tous les secteurs en Suède.
- Le 26^e parc national de Suède, Färnebofjärden, est créé. S'étendant sur plus de 10 000 hectares, il est parcouru par un réseau de cours d'eau d'exception, assorti de lacs peu profonds reliés entre eux par des rapides et entourés de forêts alluviales.
- Le Conseil suédois de la planification et de la coordination de la recherche soumet au gouvernement un rapport sur une nouvelle stratégie de la recherche sur le développement durable.
- L'Office national des forêts présente son inventaire quinquennal national des principaux habitats, assorti de 40 000 indicateurs sur ces derniers.
- Le gouvernement propose une augmentation substantielle (660 millions SEK sur trois ans) des crédits affectés à l'achat d'aires naturelles de valeur, notamment de zones forestières.
- Un indice environnemental annuel applicable aux sociétés inscrites à la Bourse de Stockholm est créé ; un nombre important d'entreprises y prennent part.

1999

- Le code de l'environnement, qui regroupe 15 textes antérieurs sur l'environnement, est promulgué dans le but de résoudre trois problèmes majeurs : la législation sur l'environnement était auparavant difficile à comprendre, de nombreuses activités (dans les domaines des routes et des chemins de fer, par exemple) n'étaient pas réglementées de manière satisfaisante et de nouveaux problèmes environnementaux se présentaient.
- Les pouvoirs publics renforcent la législation pour stopper le commerce illégal d'espèces menacées.
- Le Riksdag adopte les OQE et demande au gouvernement de présenter des propositions complètes concernant les objectifs intermédiaires, les mesures et les stratégies nécessaires pour atteindre ces OQE.

- Le projet de loi sur le patrimoine culturel, les milieux culturels et les actifs culturels est soumis au Riksdag.
- Le gouvernement propose de porter les crédits affectés à la protection de l'environnement de 1.5 milliard SEK à 2 milliards SEK.
- Le premier réacteur de la centrale nucléaire de Barsebäck est arrêté.
- La SNV propose une nouvelle politique à l'égard des quatre grands prédateurs présents en Suède : l'ours, le loup, le lynx et le glouton.
- À Göteborg, 27 pays signent le Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, qui fixe les plafonds nationaux d'émission à atteindre d'ici 2010.

2000

- Une taxe sur la mise en décharge de 250 SEK par tonne entre en vigueur.
- La grenaille de plomb est interdite.
- La Suède participe au Fonds prototype de la Banque mondiale pour le carbone. Le ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications envisage d'acheter de un à deux millions de tonnes de CO₂ environ.
- Un projet de loi relatif à une stratégie sur les produits chimiques, visant à atteindre l'OQE « Environnement exempt de toxicité », est soumis au Riksdag. Il décrit des méthodes permettant de réaliser l'OQE et comprend une série d'objectifs intermédiaires.
- Une Commission sur la responsabilité des producteurs est mise en place.
- Les pouvoirs publics concluent avec l'industrie automobile un accord sur le développement de véhicules fonctionnant avec des carburants de substitution.
- Une stratégie de « réforme fiscale verte » est adoptée à la suite d'un accord conclu entre le gouvernement social-démocrate, le Parti de la gauche et le Parti vert.
- Le 27^e parc national de la Suède, Söderåsen, est créé. Il permet de protéger quelque 1 600 hectares, dont une forêt primaire de feuillus unique, abritant une faune et une flore très abondantes, et sillonnée par des cours d'eau intacts.
- Une commission gouvernementale propose de nouvelles orientations pour la politique relative aux produits chimiques, dans le but d'encourager le renforcement de la législation de l'UE sur ces produits.

- Les pouvoirs publics créent le Comité national pour le programme Action 21 et l'habitat.
- L'UNESCO ajoute à la liste du Patrimoine mondial le paysage agricole du sud d'Öland, une île de la mer Baltique, et la « haute côte » (Höga Kusten) du comté Ängermanland.
- Le Comité de l'environnement de la Confédération des entreprises suédoises présente sa « Vision du développement industriel durable à l'horizon 2025 ».
- La Commission européenne approuve le Programme de développement environnemental et rural 2000-06 de la Suède.
- La Commission sur le climat propose de diviser par deux d'ici 2050 le niveau des émissions de GES de la Suède par rapport à 1990.
- Les pouvoirs publics proposent une augmentation sensible de la taxe sur le CO₂ (0.53 SEK/kg contre 0.37 SEK/kg).

2001

- La Suède assume pour six mois la présidence du Conseil européen. Les problèmes d'environnement constituent l'un des trois dossiers prioritaires du gouvernement.
- Le gouvernement publie son deuxième rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.
- Une Commission gouvernementale sur les déchets est instituée.
- Le gouvernement présente un projet de loi sur les objectifs intermédiaires et les stratégies d'action relatifs aux OQE, et propose de créer un Conseil de suivi des objectifs environnementaux, associé à la SNV. Il annonce également son intention de proposer au Riksdag un seizième OQE concernant la biodiversité.
- Dans le cadre du Programme de développement environnemental et rural, la Commission de l'agriculture, les bureaux administratifs des comtés, la Fédération des agriculteurs suédois et plusieurs entreprises agro-alimentaires lancent une initiative commune appelée « Coup de projecteur sur les éléments nutritifs », destinée à réduire les rejets d'éléments nutritifs dans l'air et dans l'eau dus à l'agriculture. Cette opération s'appuie sur les OQE, notamment sur le septième (« Eutrophisation zéro »).
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, qui impose l'élimination totale de neuf pesticides toxiques et limite l'utilisation de plusieurs autres produits chimiques, est signée par 92 pays.

- La SNV et le Centre de la biodiversité mettent en place un Centre d'information sur les espèces de Suède.
- Réuni à Göteborg, le Conseil européen adopte une stratégie de développement durable.
- Les ministres de l'Environnement de l'UE adoptent à l'unanimité une position commune sur un Sixième plan d'action environnementale et les Conclusions du Conseil relatives à la future politique de l'UE sur les produits chimiques.
- La zone d'exploitation minière de la grande montagne de cuivre (Kopparbergslagen) de Falun, dans le centre de la Suède, est inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Le projet de budget 2002 du gouvernement envisage de remplacer les programmes d'investissements locaux par des programmes d'investissements liés au climat, et d'affecter à ces derniers 200 millions SEK pour la première année avant de passer progressivement à 400 millions SEK d'ici 2004. L'objectif est de soutenir les mesures prises par les municipalités pour réduire les émissions de GES.
- Après avoir estimé que les conditions fixées n'étaient pas remplies, le Riksdag reporte l'arrêt du deuxième réacteur de la centrale nucléaire de Barsebäck et demande qu'une nouvelle évaluation soit réalisée en 2003.
- Le gouvernement transmet au Riksdag un projet de loi sur le changement climatique, dans lequel il propose de réduire les émissions nationales de GES de 4 % d'ici 2010.
- Les pouvoirs publics lancent une étude sur les moyens à mettre en œuvre pour appliquer en Suède la directive-cadre de l'UE sur l'eau.

2002

- La Suède ratifie le Protocole de Kyoto.
- Des réglementations concernant le tri des déchets combustibles et l'interdiction de mettre ces derniers en décharge après séparation entrent en vigueur. La taxe sur la mise en décharge est portée de 250 SEK à 288 SEK par tonne.
- La Suède ratifie l'Amendement de Beijing (1999) au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- Le gouvernement communique au Riksdag un projet de loi sur les infrastructures visant à construire un réseau de transport viable à long terme, et lance une évaluation des droits sur les voies de navigation dans le but d'améliorer leur rapport coût-efficacité.

- Le gouvernement formule une politique complète de sauvegarde de la nature, qui présente de nouvelles stratégies tenant compte du principe du développement durable et des OQE, et qui met en évidence de nouvelles idées clés telles que l'intégration sectorielle et le renforcement du dialogue avec les collectivités locales.
- La Suède ratifie la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
- Une étude sur la gestion et l'élimination finale des déchets radioactifs résultant des activités non nucléaires est lancée.
- La ratification de l'accord sur le partage de la charge au sein de l'UE confirme que la Suède est autorisée à accroître ses émissions de CO₂ de 4 %.
- À l'occasion du trentième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, qui avait été organisée à Stockholm, le gouvernement réunit 250 experts du monde entier pour faire le bilan de trois décennies de coopération internationale dans le domaine de l'environnement et débattre des stratégies envisageables pour les trente années suivantes. À l'instigation du gouvernement, le Riksdag adopte une loi sur la coopération dans le secteur de l'énergie destinée à assurer un approvisionnement sûr, efficace et respectueux de l'environnement.
- Un négociateur est chargé par le gouvernement de trouver un accord entre les pouvoirs publics et l'industrie sur une politique viable à longue échéance permettant l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et l'évolution permanente du système énergétique.
- Le secrétariat international du Partenariat mondial de l'eau, réseau consacré aux ressources en eau dans le monde, est installé à Stockholm.
- La Suède ratifie le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui complète la Convention sur la diversité biologique et concerne les organismes génétiquement modifiés.
- La Suède présente son rapport national « From Vision to Action » (Du projet à l'action) au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg.
- La Suède crée son 28^e parc national, Fulufjället, dont les 38 500 hectares comprennent des forêts primaires traversées de longues vallées, des ravins escarpés et la plus haute cascade du pays.
- Les pouvoirs publics décident de classer de nouveaux secteurs parmi les zones vulnérables aux termes de la directive nitrates de l'UE.

- « Envisions 2002 », conférence des acteurs du développement durable consacrée aux suites à donner au Sommet de Johannesburg, se tient à Västerås. Quelque 700 personnes y participent, dont les représentants de gouvernements, de municipalités, d'ONG et de l'industrie.
- L'étude du gouvernement sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau se traduit par la proposition de créer cinq agences de l'eau.
- La SNV lance une campagne d'information sur l'effet de serre, dans le but de modifier les comportements à cet égard.

2003

- La taxe sur la mise en décharge passe de 288 SEK à 370 SEK par tonne.
- Un forum des ONG environnementales sur les activités visant à atteindre les OQE est créé.
- Le Tribunal national de l'environnement statue que l'Administration nationale des chemins de fer peut multiplier par trois la quantité d'eaux souterraines extraite du tunnel ferroviaire d'Hallandsås, en construction. Les habitants de la région font appel de cette décision devant la Cour d'appel de l'environnement.
- L'Agence suédoise de développement industriel et technique (NUTEK) propose de créer un centre national pour le développement des activités économiques axées sur l'environnement et l'exportation des technologies environnementales.
- Dans une proposition à la Commission européenne, le gouvernement sollicite l'ajout de 54 sites supplémentaires au réseau Natura 2000, ce qui porterait le nombre de sites suédois à 3 581 au total.
- Le gouvernement transmet au Riksdag son projet de loi « Ecocycle », qui propose une « société caractérisée par un écocycle non toxique et qui économise les ressources ». Il adopte également un projet de loi intitulé : « Responsabilité partagée : la politique de développement mondial de la Suède ».
- Le Riksdag adopte la proposition du gouvernement sur les certificats verts concernant l'électricité d'origine renouvelable.
- Un projet de loi propose un nouveau système de registre de la propriété.
- Le gouvernement institue un Conseil des activités récréatives de plein air.

- Un pétrolier chinois coule dans la mer Baltique et laisse échapper une grande quantité d'hydrocarbures. Cet accident suscite de nouveaux appels en faveur du classement de la Baltique en aire marine particulièrement sensible.
- La Commission sur l'environnement océanique présente aux pouvoirs publics ses propositions concernant les actions et stratégies relatives à la mer Baltique et à la mer du Nord.
- Le gouvernement établit un comité d'étude chargé de définir des objectifs et stratégies dans le domaine du développement des carburants renouvelables.
- Trois réunions des ministres de l'Environnement se tiennent à Luleå, dans le Nord de la Suède : ministres de l'Environnement des pays nordiques, ministres de l'Environnement du Conseil euro-arctique de la mer de Barents et ministres de l'Environnement du Conseil des États de la mer Baltique.
- La Cour d'appel de l'environnement accepte d'étudier le projet de tunnel ferroviaire d'Hallandsås et de donner un avis au gouvernement sur les suites à lui donner.
- Un accord entre le gouvernement, le Parti de la gauche et le Parti vert sur le budget 2004 prévoit de poursuivre la réforme fiscale verte en accroissant la fiscalité environnementale de 2.0 milliards SEK, et de faire passer les ressources consacrées à la protection de la biodiversité à 1.4 milliard SEK.
- Plusieurs entreprises privées et organismes publics annoncent leur intention d'adhérer au réseau « Au moins une voiture écologique » (Minst en miljöbil), dont les membres s'engagent à acheter au moins un véhicule fonctionnant avec un carburant de substitution.
- Le gouvernement présente au Riksdag une liste révisée des priorités de la Suède en matière de coopération avec l'UE dans le domaine de l'environnement. Les problèmes du milieu marin y sont ajoutés à la pollution de l'air, au changement climatique, à l'acidification, aux produits chimiques et à l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Le gouvernement annonce un programme en faveur des projets locaux de protection de la nature, assorti d'un financement de 300 millions SEK sur la période 2004-06.
- Le gouvernement complète sa proposition relative au réseau européen Natura 2000, portant le nombre total de sites suédois envisagés à 3 949.

Référence VI

SITES WEB LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Site Web	Institution hôte
http://miljo.regeringen.se	Ministère de l'Environnement
http://naring.regeringen.se	Ministère de l'Emploi, de l'Industrie et des Communications
http://jordbruk.regeringen.se	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Consommation
http://social.regeringen.se	Ministère de la Santé et des Affaires sociales
www.utrikes.regeringen.se	Ministère des Affaires étrangères
http://finans.regeringen.se	Ministère des Finances
www.naturvardsverket.se	Agence pour la protection de l'environnement
www.kemi.se	Inspection nationale des produits chimiques
www.formas.se	Conseil suédois de la recherche en environnement, sciences agricoles et aménagement du territoire
www.fhi.se	Institut national de la santé publique
www.sos.se	Conseil national de la santé et de la protection sociale
www.lst.se	Administrations des comtés de Suède
www.imm.ki.se	Institut de médecine environnementale
www.fiskeriverket.se	Office national de la pêche
www.sjv.se	Commission de l'agriculture
www.svo.se	Office national des forêts

TABLE DES MATIÈRES

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	15
1. Gestion de l'environnement	16
Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces	16
Eau	19
Nature et biodiversité	20
2. Vers un développement durable	22
Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques	22
Intégration des préoccupations environnementales et sociales	24
Santé	26
3. Engagements internationaux	28

Partie I

GESTION ENVIRONNEMENTALE

2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	31
Recommandations	32
Conclusions	32
1. Cadre institutionnel et réglementaire	34
1.1 Réforme de la législation environnementale : le code de l'environnement	34
1.2 Législation environnementale de l'UE	39
1.3 Réforme de la planification environnementale : objectifs de qualité de l'environnement généraux et intermédiaires	40
2. Instruments réglementaires	44
2.1 Autorisations	44
2.2 Inspection et contrôle du respect des dispositions	46
2.3 Formalités administratives et judiciaires	48
3. Instruments économiques	50
4. Autres instruments : aménagement de l'espace et EIE	53
4.1 Aménagement de l'espace	53
4.2 Études d'impact sur l'environnement	54
5. Rôle des entreprises	55
5.1 Gestion environnementale et initiatives connexes	56
5.2 Action sur les produits et les procédés de production	57

3. GESTION DE L'EAU	59
Recommandations.....	60
Conclusions	60
1. Objectifs de la gestion de l'eau	61
2. Performances concernant les ressources en eau douce	66
2.1 Résultats obtenus dans la lutte contre l'acidification	68
2.2 Lutte contre l'eutrophisation	69
2.3 Polluants toxiques.....	70
2.4 Qualité des eaux souterraines	72
3. Performances concernant la mer Baltique et la mer du Nord	73
4. Traitement des eaux usées.....	74
5. Intégration des politiques agricoles et de l'eau	76
6. Dépenses et facturation de l'eau.....	80
6.1 Dépenses et financements.....	80
6.2 Redevances sur l'eau et instruments économiques.....	81
4. CONSERVATION DE LA NATURE ET BIODIVERSITÉ	83
Recommandations.....	84
Conclusions	84
1. Objectifs d'action	85
2. État de la nature et de la biodiversité	87
2.1 Espèces	87
2.2 Habitats.....	89
3. Réponses des pouvoirs publics.....	90
3.1 Zones protégées	91
3.2 Foresterie	94
3.3 Agriculture.....	96
3.4 Pêche et écosystèmes d'eau douce	98
3.5 Protection du littoral, changements d'affectation des terres.....	99
3.6 Protection des zones humides.....	99
3.7 Coopération internationale en matière de conservation de la nature..	100

Partie II

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5. INTERFACE ENVIRONNEMENT-ÉCONOMIE	101
Recommandations.....	102
Conclusions	102

1. Découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique	103
1.1 Intensité d'émissions	106
1.2 Intensité énergétique.....	107
1.3 Intensité d'utilisation de matières.....	108
2. Vers un développement durable	108
2.1 La stratégie de développement durable de la Suède.....	108
2.2 Intégration institutionnelle.....	109
2.3 Intégration par le marché.....	112
3. Intégration sectorielle.....	120
3.1 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique énergétique	120
3.2 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique des transports.....	124
3.3 Intégration des préoccupations d'environnement dans la politique agricole.....	128
4. Dépenses environnementales et financements	129
4.1 Dépenses environnementales totales	129
4.2 Financement de la recherche et de la technologie environnementales	131
4.3 Programmes d'investissements locaux.....	131
4.4 Subventions à finalité environnementale.....	132
6. INTERFACE ENVIRONNEMENT-SOCIAL.....	135
Recommandations.....	136
Conclusions	136
1. Environnement et emploi	137
1.1 Effets de la politique de l'environnement sur l'emploi	137
1.2 Marché de l'emploi dans le secteur de l'environnement.....	140
2. Démocratie environnementale : information, participation, recours en justice et éducation	142
2.1 Disponibilité et accès à l'information environnementale.....	142
2.2 Participation du public.....	144
2.3 Recours devant les tribunaux.....	145
2.4 Éducation à l'environnement.....	146
3. Aspects distributifs des politiques environnementales.....	147
3.1 Accès à la nature, exposition à la pollution.....	147
3.2 Effets redistributifs de la réforme fiscale verte	148
3.3 Développement régional.....	150

7. SANTÉ ET ENVIRONNEMENT	153
Recommandations.....	154
Conclusions	154
1. Cadre institutionnel	155
1.1 Objectifs de l'action gouvernementale.....	156
1.2 Institutions compétentes	160
2. Pollution de l'air et santé publique.....	162
2.1 Qualité de l'air extérieur.....	162
2.2 Qualité de l'air intérieur	164
3. Bruit.....	167
4. Produits chimiques et santé.....	168
4.1 Au niveau national.....	168
4.2 Au niveau international	170
5. Accès à la nature et aux espaces verts.....	172

Partie III

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

8. COOPÉRATION INTERNATIONALE	175
Recommandations.....	176
Conclusions	176
1. Objectifs	178
2. Protection du climat	180
2.1 Intentions, actions et résultats.....	180
2.2 Au-delà de Kyoto	184
3. Pollution atmosphérique transfrontière.....	186
3.1 Oxydes de soufre	188
3.2 Oxydes d'azote	188
3.3 Composés organiques volatils	190
3.4 POP et métaux lourds	190
4. Le milieu marin	191
4.1 Pollution d'origine tellurique	191
4.2 Pollution des navires.....	192
4.3 Démolition navale	194
5. Gestion des ressources biologiques marines	194
5.1 Pêche au large : une surexploitation des ressources.....	196
5.2 Protection des écosystèmes marins	197

6. Aide au développement et protection de l'environnement.....	198
7. Coopération régionale à l'appui du développement durable.....	200
8. Commerce international et environnement	201
8.1 Substances appauvrissant la couche d'ozone	202
8.2 Déchets dangereux.....	202
8.3 Bois.....	203
8.4 Espèces menacées d'extinction	203

RÉFÉRENCES

I.A Données sur l'environnement.....	206
I.B Données économiques.....	208
I.C Données sociales	210
II.A Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	212
II.B Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	218
III. Abréviations	222
IV. Contexte physique	224
V. Faits relatifs à l'environnement (1996-2003).....	226
VI. Sites Web liés à l'environnement.....	236

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ENCADRÉS

Figures

Carte de la Suède.....	14
3.1 Utilisation de l'eau.....	68
3.2 Population raccordée à une station d'épuration publique des eaux usées.....	75
3.3 Intrants agricoles.....	79
4.1 Faune et flore.....	88
4.2 Zones protégées.....	91
5.1 Structure et tendances économiques.....	105
5.2 Prix et taxes des carburants routiers.....	125
5.3 Investissements et dépenses courantes du secteur privé pour l'environnement.....	130
6.1 Indicateurs sociaux.....	139
7.1 Quelques indicateurs environnementaux de santé.....	165
7.2 POP dans le lait maternel.....	171
8.1 Intensité et structure énergétiques.....	182
8.2 Émissions atmosphériques.....	183
8.3 Aide publique au développement.....	199

Tableaux

2.1 Effectifs au service de l'environnement, principaux organismes.....	36
2.2 Principaux éléments de la législation environnementale.....	38
2.3 Objectifs de qualité de l'environnement généraux et intermédiaires.....	41
2.4 Amendes (civiles) pour infraction à la législation environnementale.....	50
2.5 Affaires relatives à l'environnement portées devant les tribunaux.....	50
2.6 Accords environnementaux volontaires.....	57
3.1 Quelques objectifs relatifs à l'eau.....	63
3.2 Réduction des rejets d'éléments nutritifs de la Suède dans la mer Baltique.....	74
4.1 Types de zones protégées.....	92
4.2 Superficies forestières protégées.....	95
5.1 Découplage : indicateurs économiques et pressions sur l'environnement.....	107
5.2 Produits de quelques taxes liées à l'environnement et des taxes sur l'énergie et les véhicules.....	112
5.3 Quelques taxes environnementales sur l'énergie et le transport.....	116

5.4	Programmes d'investissements locaux.....	132
5.5	Subventions à finalité environnementale	133
6.1	Structure du secteur de l'environnement suédois.....	141
7.1	Effets sur la santé de certains facteurs d'environnement en Suède.....	158
7.2	Quelques objectifs nationaux concernant l'environnement et la santé publique	159
8.1	Émissions effectives et prévues de GES liées à l'énergie et aux transports.....	181
8.2	Émissions effectives et prévues de GES de la Suède	185
8.3	Résultats de la Suède au regard des engagements de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	187
8.4	Prises de poissons, aquaculture et pêcheurs	195
I.A	Données sur l'environnement.....	206
I.B	Données économiques.....	208
I.C	Données sociales	210
II.A	Liste d'accords multilatéraux (mondiaux)	212
II.B	Liste d'accords multilatéraux (régionaux)	218

Encadrés

2.1	Instances chargées de l'environnement.....	35
2.2	Principes généraux du code de l'environnement.....	37
3.1	Sites contaminés : responsabilité et financements publics.....	71
3.2	Innovations dans le traitement des eaux usées	77
4.1	Principaux types de zones protégées	92
4.2	La protection de la nature au niveau local.....	93
5.1	Contexte économique	104
5.2	Réforme fiscale verte.....	113
6.1	Contexte social	138
6.2	Politiques de développement sámi	149
7.1	L'équité, objectif de la politique de santé publique.....	157
7.2	Santé publique et rayonnement électromagnétique.....	161
7.3	Fréquence des maladies liées à l'environnement et au mode de vie	166
8.1	Protection de l'Arctique contre la pollution à longue distance par les POP	186
8.2	Réduction des émissions atmosphériques des navires en mer Baltique.....	189

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans les figures et les tableaux :

- .. : non disponible
- : nul ou négligeable
- . : point décimal.

Groupements de pays

OCDE Europe : Tous les pays européens de l'OCDE, c'est-à-dire les pays de l'Union européenne plus la Hongrie, l'Islande, la Norvège, la Pologne, la République slovaque, la Suisse, la République tchèque et la Turquie.

OCDE : Les pays de l'OCDE Europe plus l'Australie, le Canada, la République de Corée, les États-Unis, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Les regroupements de pays peuvent comprendre des estimations du Secrétariat.

Le signe * indique : Tous les pays ne sont pas inclus.

Unité monétaire

Unité monétaire : Couronne Suédoise (SEK)

En avril 2004, 9.19 SEK = 1 EUR.

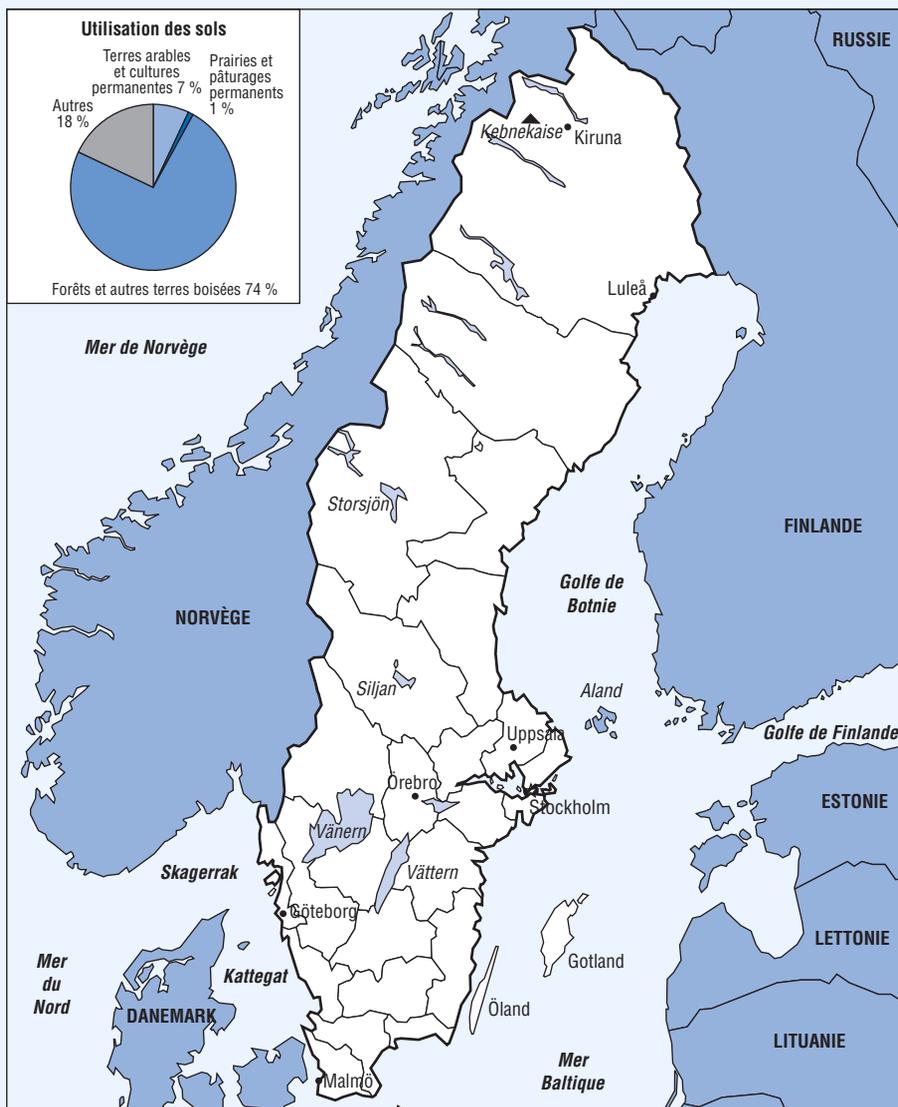
Informations chiffrées

Les informations chiffrées présentées dans ce rapport correspondent à des informations et des données disponibles en mai 2004.

LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE D'EXAMEN

Mme Karin Klitgaard	Expert du pays examinateur : Danemark
Mme Ellen Koudijs	Expert du pays examinateur : Les Pays-Bas
M. Czeslaw Wieckowski	Expert du pays examinateur : Pologne
M. Christian Avérous	Secrétariat de l'OCDE
Mme Martha Heitzmann	Secrétariat de l'OCDE
M. Eugene Mazur	Secrétariat de l'OCDE
M. Ralph Chapman	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Eduard Goldberg	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)
M. Markku Lehtonen	Secrétariat de l'OCDE (Consultant)

Carte de la Suède



Source : OCDE.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Sweden 2004**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264108592-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Santé et environnement », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Sweden 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264108615-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.